

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction départementale  
des territoires

Privas, le 04 SEP. 2019

Service urbanisme  
et territoires  
Prévention des Risques

Le directeur départemental des territoires

à

M. le Président du conseil général de  
l'environnement et du développement  
durable -

Autorité Environnementale  
MEEM/CGEDD/Ae

Affaire suivie par :  
François Laban  
Tél : 04 75 65 50 83  
francois.laban@ardeche.gouv.fr

**Objet :** Demande d'examen au cas par cas – Élaboration du PPR inondation de Saint-Jean-de-Muzols

**P.J. :** Fiche d'examen au cas par cas pour les PPR Naturels

Annexes : situation, Patrimoine naturel, ZNIEFF type 1 et 2, cartographie SRCE, Occupation du sol

La commune de Saint-Jean-de-Muzols, riveraine du Rhône et du Doux, n'est actuellement pas couverte par un Plan de Prévention des Risques d'inondation. Les services de l'État dans le département de l'Ardèche ont commencé en 2008 la mise en place de PPRi sur les 36 communes riveraines du Rhône. Saint-Jean est l'une des 3 communes pour lesquelles la démarche n'a pas encore abouti.

La DDT de l'Ardèche a proposé au Préfet de département de programmer la révision du PPR en prenant en compte également les risques liés à la rivière « le Doux », et au ruisseau de « la Tuillière » étudié dans le cadre de l'élaboration du PPRi de la commune de Lempis, limitrophe de Saint-Jean au nord.

Préalablement à la prescription de ce PPR, je vous transmets la fiche d'examen au cas par cas jointe, vous permettant d'apprécier la nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet.

Le Chef du Service Urbanisme et Territoires



Jérôme BOSC

MEEM/CGEDD/Ae  
A l'attention de Philippe Ledenvic  
Tour Séquoia  
92055 La Défense Cedex

Copie : SUT/PR, Chrono

par mail avec PJ à : [autoriteenvironnementale.cgedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:autoriteenvironnementale.cgedd@developpement-durable.gouv.fr)

Direction départementale des territoires - 2, Place des Mobiles BP 613 - 07006 Privas Cedex - Tél : 04.75.65.50.00 - Fax : 04.75.64.59.44  
Adresse internet des services de l'Etat en Ardèche : [www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)

----- Message transféré -----

**Sujet :** K par K St Jean de Muzols

**Date :** Mon, 30 Sep 2019 16:17:52 +0200 (CEST)

**De :** LABAN François - DDT 07/SUT/PR (par centre serveur AC)  
<[francois.laban@ardeche.gouv.fr](mailto:francois.laban@ardeche.gouv.fr)>

**Répondre à :** LABAN François - DDT 07/SUT/PR <[francois.laban@ardeche.gouv.fr](mailto:francois.laban@ardeche.gouv.fr)>

**Pour :** GARDET Caroll - CGEDD/AE <[caroll.gardet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:caroll.gardet@developpement-durable.gouv.fr)>

**Copie à :** "GALLI Stéphanie (chef d'unité) - DDT 07/SUT/PR"  
<[stephanie.galli@ardeche.gouv.fr](mailto:stephanie.galli@ardeche.gouv.fr)>

Bonjour,

A la demande de Stéphanie Galli, vous trouverez ci-dessous les compléments demandés concernant la prescription du Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de Saint-Jean-de-Muzols.

Pour ce qui concerne la prise en compte de l'aléa dans le projet de PLU de la commune : Sur le territoire de la commune de Saint-Jean de Muzols, le projet de révision du Plan Local d'urbanisme vient d'être arrêté. Il intègre les zones inondables telles que définies dans le cadre des études préalables au Plan de Prévention des Risques à venir. Celui-ci ne conduira donc à aucun report d'urbanisation sur le territoire communal.

Pour ce qui concerne l'évaluation environnementale du projet de PLU : Le PLU va prochainement faire l'objet d'une évaluation environnementale, qui sera réalisée avant l'approbation du présent projet de PPRi.

Concernant les digues présentes sur le territoire communal, elles protègent des crues du Doux et ont été construites à la fin du 19e siècle. Les communes de Saint-Jean-de-Muzols et Tournon-sur-Rhône (rive droite du Doux) ont réalisé avec l'appui de la communauté de communes du Tournonnais (actuellement ARCHE Agglo), entre 2012 et 2019, un programme de confortement des digues protégeant les zones urbanisées de part et d'autre du cours d'eau. Le Projet de PPRi prendra en compte conformément au décret 2019-715 du 5 juillet 2019, la protection apportée par ces ouvrages qui auront donc été réalisés préalablement à la prescription du PPRi.

Les cartes d'aléa (sur lesquelles sont représentées les digues) sont jointes au présent envoi.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce dossier.

Très cordialement

LABAN François

DDT 07/Service Urbanisme et Territoires/Prévention des Risques  
B.P. 613, 2, place Simone Veil  
07 006 Privas Cedex

tel.: 04 75 65 50 83

[Mailto:francois.laban@ardeche.gouv.fr](mailto:francois.laban@ardeche.gouv.fr)

# Fiche d'examen au cas par cas pour les PPR Naturels

## (liste indicative d'informations à fournir)

*Nota : en application du II-b de l'article R122-18 du code de l'environnement, ces informations seront mises en ligne sur le site Internet de l'autorité environnementale*

La saisine doit s'accompagner des informations suivantes, afin de permettre à l'autorité environnementale d'apprécier si une évaluation environnementale est nécessaire ou non (article R.122-18 du code de l'environnement) :

- une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification.

### 0. Désignation du PPRN (joindre un plan de situation et une carte du périmètre)

**Département : Ardèche**

**commune : Saint-Jean-de-Muzols**

Désignation PPRN : prescription d'un PPR inondation sur la commune de Saint-Jean-de-Muzols

### 1. Caractéristiques du PPRN

#### Procédure concernée

Élaboration

#### 1.1. Quels sont les risques pris en compte (phénomènes physiques à l'origine des aléas ; population, infrastructures ou activités exposées) ?

Le plan de prévention des risques d'inondation de la commune de Saint-Jean-de-Muzols traite des risques liés :

- au fleuve Rhône,
- à la rivière « le Doux » située en limite avec la commune de Tournon-sur-Rhône, au sud du territoire communal
- au ruisseau de la Tuillière situé en limite avec la commune de Lempdes au nord.

#### Le Rhône :

De sa source au glacier du Rhône, à environ 1800 m d'altitude, jusqu'à la Méditerranée, le Rhône parcourt 780 km dont 530 km en France. Son bassin versant représente 95 500 km<sup>2</sup>. Le fleuve peut être divisé en 5 grandes entités hydrologiques, que sont :

- le Rhône alpestre de sa source au Léman,
- le Rhône supérieur du Léman à la Saône,
- le Rhône moyen, qui s'étend jusqu'à la confluence avec l'Eyrieux,
- le Rhône inférieur,
- le delta du Rhône.

Saint Jean de Muzols se situe sur le secteur aval du tronçon du Rhône moyen. Les aménagements du Rhône ont structuré son cours au travers de plusieurs aménagements hydro-électriques. Saint-Jean de Muzols se situe entre celui de Saint-Vallier et celui de Bourg-les-Valence, dans un secteur où le fleuve s'étale librement dans la plaine, générant des crues de type fluvial.

L'identification des zones inondables du Rhône repose sur plusieurs études successives, réalisées à l'échelle du bassin :

- Le Plan des Surfaces Submersibles approuvé par décret en conseil d'état le 27 août 1981 ;
- L'étude Globale du Rhône (2002)
- Les modélisations réalisées par la Mission Rhône de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes entre 2009 et 2018.

### **Le Doux :**

Le bassin versant du Doux a une superficie de 640km<sup>2</sup> et se situe en limite du plateau du Vivarais, extrémité orientale du Massif Central. La rivière s'étire sur un parcours hydraulique de 70km de Saint-Pierre-du-Doux où elle prend sa source jusqu'à sa confluence avec le Rhône à Tournon-sur-Rhône et Saint-Jean-de-Muzols. Le bassin versant, au fort relief collinaire (les trois quarts de la superficie), culmine à 1300m au niveau du plateau du haut Vivarais (partie Sud) et descend jusqu'à 123m d'altitude, à Saint Jean de Muzols. Il présente un dense réseau hydrographique composé de nombreux ravins et ruisseaux. Les crues sont de type rapide, parfois influencées par des phénomènes de type cévenol. Un certain nombre de crues historique ont marqué le territoire, notamment celles de 1787, 1841, 1857 et surtout 1963 qui ont entraîné des dégâts, principalement à l'aval du cours d'eau sur les territoires des communes de Tournon-sur-Rhône et Saint-Jean-de-Muzols.

Depuis les crues de la fin du dix-neuvième siècle, des digues ont été construites sur la partie avale du Doux, en rive droite et gauche pour protéger les zones habitées.

Sur le Doux, au-delà des crues historiques, les zones inondables ont été définies sur l'ensemble du bassin par modélisation hydraulique des différentes occurrences de crue. L'étude a été réalisée par Hydrétudes en 2009, sous maîtrise d'ouvrage de l'État dans le cadre de l'élaboration du PPRi. En application de la doctrine nationale, en l'absence de crue historique exploitable, c'est la crue centennale modélisée par Hydrétudes qui sera la crue de référence du projet de PPRi.

### **Le ruisseau de la Tuilière :**

Le bassin du ruisseau de la Tuilière couvre une superficie de 6,54 km<sup>2</sup>. Il prend sa source à 450 m d'altitude et se jette dans le Rhône 6,5 km plus bas à 120 m d'altitude. Sa pente moyenne est de 5 %, il est encaissé sur une grande partie de son linéaire. Il présente des assècs estivaux. Le cours d'eau ne déborde pratiquement pas dans sa partie amont. Il s'étale à l'aval dans la plaine alluviale du Rhône.

L'identification des zones inondables de ce cours d'eau repose sur les études préalables au Plan de Prévention des Risques d'inondations de la commune de Lempis (limitrophe de Saint-Jean, au nord).

Les études réalisées ont permis de bien cerner les enjeux en zone inondable (voir carte en annexe du présent document).

Pour ce qui concerne le Rhône, l'urbanisation de la commune a colonisé la bordure de la zone inondable : plusieurs lotissements, une zone d'activité et un complexe sportif sont impactés par la zone inondable. Plusieurs habitations isolées sont aussi implantées dans la zone inondable du Rhône.

L'habitat pavillonnaire et les zones d'activités industrielles et artisanales implantées sur les deux rives du Doux et la plaine du Rhône et les équipements publics (complexe sportif) constituent les principaux enjeux soumis aux crues. Le champ d'expansion des crues du Doux comporte en amont de la zone endiguée seulement un camping et dans la partie endiguée de nombreuses habitations.

Pour ce qui concerne le ruisseau de la Tuilière, aucun enjeu humain n'est actuellement présent dans le secteur concerné sur la commune.

Sur l'ensemble de la zone inondable, on compte environ 200 maisons – 720 personnes dont un quart sont de plain-pied et dépourvues de niveau refuge. Les entreprises situées dans la zone inondable représentent 29 établissements (entreprises industrielles, artisanat, commerce) et 259 salariés. Un foyer de personnes âgées est également au nombre des enjeux exposés dans cette zone.

## **1.2. Quels sont les objectifs de la prescription de ce PPRN (notamment dans le cas où il s'agit d'une révision) ?**

Les objectifs du PPRi de Saint-Jean-de-Muzols ne dérogent pas aux objectifs assignés aux PPR par l'article L.562-1 du code de l'environnement :

- Délimitation et réglementation des zones exposées afin de ne pas y aggraver l'exposition des personnes et des biens et d'y restreindre les aménagements et constructions.
- Définition des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à prendre par les collectivités publiques ou par les particuliers.
- Définition des mesures, relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages existants à la date de l'approbation du plan, qui doivent être prises par les propriétaires ou exploitants.

Pour atteindre ces objectifs le PPRi sera élaboré selon les principes de la doctrine nationale, parfaitement synthétisés dans la circulaire du 27 juillet 2011 relative à la prise en compte du risque de submersion marine dans les plans de prévention des risques naturels littoraux.

Les principes généraux de prévention dans les zones soumises à un risque de submersion avéré, qui sont notamment présentés dans les circulaires du 24 janvier 1994, du 26 avril 1996 et du 30 avril 2002, ainsi que dans les guides méthodologiques relatifs à l'élaboration des PPR inondation et des PPR littoraux, restent inchangés :

- les zones non urbanisées soumises au risque d'inondation, quel que soit son niveau, restent préservées de tout projet d'aménagement afin de ne pas accroître la présence d'enjeux en zone inondable,
- les zones déjà urbanisées ne doivent pas s'étendre en zone inondable, et les secteurs les plus dangereux (zone d'aléa fort) sont rendus inconstructibles. Toutefois, dans les centres urbains denses, afin de permettre la gestion de l'existant (dont les « dents creuses ») et le renouvellement urbain, des adaptations à ce principe peuvent être envisagées si elles sont dûment justifiées dans le rapport de présentation du PPR, et si la prise en compte du risque le permet ;
- d'une manière générale, la vulnérabilité des zones urbanisées ne doit pas être augmentée.

Si la sécurité des personnes reste un objectif impératif, ces principes généraux ont vocation à être déclinés à l'échelle du territoire en tenant compte dans la mesure du possible des contraintes et des stratégies de développement de la collectivité.

Dans le cas de Saint-Jean-de-Muzols, une part importante du travail a déjà été réalisée dans le cadre du PLU de la commune actuellement en révision. En effet, cette révision prend en compte les études menées d'une part sur la rivière « Le Doux » par le bureau d'études Hydrétudes dans le cadre de l'élaboration du PPRi, et d'autre part sur le Rhône par la DREAL Rhône-Alpes : ainsi les aléas et les principes qui préfigureront le règlement du futur PPRi sont déjà intégrés dans la réflexion relative à la révision du PLU. Les projets de développement de la commune prévus dans le futur PLU prennent donc en compte le risque d'inondation et ne seront pas remis en cause par le PPRi à venir. Les résultats des études sont d'ailleurs déjà utilisés pour l'instruction des autorisations d'urbanisme en application de l'article R111.2 et 425.21 du code de l'urbanisme, et tous les projets situés dans la zone inondable sont soumis à l'avis de l'unité prévention des risques de la DDT. La maîtrise de l'urbanisation dans les zones inondables est donc déjà assurée sur le territoire de la commune.

Les mesures de prévention et de sauvegarde à destination des collectivités consisteront en un rappel des principales obligations réglementaires en matières de préparation à la gestion de crise, d'information du public, de gestion des eaux pluviales et de mise en œuvre des pouvoirs de police du maire.

Le PPRi de Saint-Jean-de-Muzols ne prescrira pas de travaux de prévention des crues. En effet, ce type de travaux nécessite des études spécifiques pour en déterminer la faisabilité, pour choisir les options techniques, pour examiner l'efficacité et l'efficience économique des différentes solutions, etc. Tous ces éléments ne peuvent pas être appréciés à partir des informations propres au PPRi (aléa et enjeux). De plus ces opérations sont soumises à des procédures d'autorisations administratives dont le résultat n'est pas anticipable au stade du PPR.

La prescription puis l'approbation d'un PPRi entraîneront de nouvelles obligations réglementaires (PCS, DICRIM, IAL, etc.) conduisant à une meilleure information du public sur les risques d'inondations.

Bien sûr l'élaboration du PPRi respectera les différentes phases et obligations de la procédure en particulier l'association des collectivités et la concertation avec le public.

### **1.3. La prescription du PPRN sera-t-elle appelée à s'inscrire dans un programme d'élaboration plus large impliquant d'autres PPRN ?**

La prescription du PPRi de Saint-Jean-de-Muzols s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de PPRi sur l'ensemble de la façade rhodanienne du département dans le but de se substituer aux Plans des Surfaces Submersibles devenus inadaptés pour la maîtrise de l'urbanisation le long du Rhône. Sur les 36 communes concernées, 33 sont d'ores et déjà dotés d'un PPR, 3 sont en cours d'élaboration.

**1.4. Le territoire est-il inclus dans un territoire à risques importants d'inondation (TRI) au sens de l'arrêté du 12/12/2012 ?**

NON

**2. Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée**

**2.1. Décrivez les enjeux environnementaux du territoire (mention des principaux zonages environnementaux à joindre en annexe) sensibilité, vulnérabilité, tendances d'évolution :**

La commune est concernée par 1 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2 (voir fiches en annexe), elle est en dehors du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Le PPRi contribuera à leur préservation en confirmant l'interdiction de l'urbanisation des secteurs inondables, sans en modifier les conditions de fonctionnement actuelles.

Existence d'un SAGE : Non

Existence d'éléments constitutifs du SRCE ? Oui

Trame bleue, le Rhône et le Doux sont recensés parmi les cours d'eau d'intérêt écologique, à préserver.

Ces éléments du SRCE sont liés à la présence même des cours d'eau et à leur régime de crue. Le PPRi contribuera à leur préservation en confirmant l'interdiction de leur urbanisation (déjà inscrite dans le PLU), sans en modifier les conditions de fonctionnement actuelles.

Natura 2000 (Site concerné ou situé à proximité ?) Oui, l'amont du lit du ruisseau de la Tuillière fait partie de la zone Natura 2000 (directive habitat) intitulée « affluents rive droite du Rhône ». Le PPRi contribuera à leur préservation en confirmant l'interdiction de l'urbanisation des secteurs inondables, sans en modifier les conditions de fonctionnement actuelles.

Zone de montagne ou littoral : Non

**2-2. Le territoire concerné fait-il l'objet d'une procédure d'urbanisme en cours ou de documents de planification approuvés ?**

PLU en cours de révision.

Ces documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? NON

**2.3 Décrivez les pressions pesant sur le territoire concerné (par exemple étalement urbain...) :**

Le PLU prévoit une croissance modérée de la population (1,3 %/an) ce qui correspond environ à 50 logements à construire sur la période 2016/2026. Le développement sera atteint par densification du centre bourg (hors zones inondables) et par extension vers l'est en continuité de l'existant, là encore hors zones inondables.

**3. Description des principales incidences (positives, négatives, directes, indirectes, cumulatives) sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du PPRN :**

S'agissant des champs environnementaux, autres que les risques, décrivez les effets potentiels du projet de PPRN :

**Effets potentiels sur l'étalement urbain : aucun**

L'étalement urbain est maîtrisé par le PLU, le PPRi ne changera pas cette situation. En effet, le PLU actuel classe l'essentiel des zones inondables en zone N ou A, le PPRi n'entraînera donc pas de réorientation spatiale du développement urbain, au demeurant limité, de la commune. Pour les zones déjà urbanisées, le PPRi entraînera simplement le respect de prescriptions constructives.

**Effets potentiels sur les zones naturelles et agricoles : éventuellement positif**

Le PPRi n'a pas pour objectif de définir le zonage d'occupation des sols, les zones agricoles inondables restent agricoles de même pour les zones naturelles. On peut cependant considérer que le PPRi vient, dans les zones inondables, conforter l'ensemble des politiques publiques qui visent à préserver ces espaces, l'effet du PPRi n'est donc positif que si les autres outils de préservation ont été défailants (cet impact est cependant

limité aux seules zones inondables). Dans le cas de Saint-Jean-de-Muzols le PLU montre que la protection des zones naturelles et agricoles a bien été prise en compte, le PPRi n'entraînera pas de bouleversement de ce point de vue.

**Effets potentiels sur les pollutions des eaux (accidentelles notamment) : positif**

La création d'un PPRi est bénéfique par l'interdiction de stockage de produits polluants ou dangereux sous la cote de référence et par l'obligation d'arrimage des cuves et citernes (prescriptions type du règlement du PPRN).

**Effets potentiels sur le patrimoine bâti, les sites et paysages : positif**

De manière générale, un PPRi n'a pas d'impact direct sur les paysages puisqu'il ne change pas l'occupation du sol existante, tout au plus il peut empêcher l'évolution des paysages naturels et agraires vers un paysage émergent\*, ce qui peut être considéré comme un impact positif. Le PPR n'a pas d'effet direct sur le patrimoine bâti.

\*paysages naturels ou ruraux qui ont évolué à partir de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, vers des formes d'urbanisation diffuse à vocation résidentielle.

**Effets potentiels sur le cadre de vie, l'exposition des populations aux pollutions et nuisances : positif**

Par ses mesures de diminution de la vulnérabilité de l'existant, le PPRi vise à réduire la vulnérabilité aux crues des personnes et des biens, il permet donc une amélioration de la qualité de vie.

Les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde (PCS, DICRIM) et d'information (IAL), contribuent à la diffusion de la culture du risque et à une meilleure information du public sur le fonctionnement des cours d'eau dans leurs composantes : hydraulique, morphologique et biologique.

## 4. Synthèse

La réalisation d'un PPRi sur la commune de Saint-Jean-de-Muzols a pour principal objectif de pérenniser la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable, en conférant le statut de servitude d'utilité publique au zonage et au règlement qui figurent déjà dans le projet de PLU de la commune. Le PPRi n'aura pas d'impact nouveau en termes d'urbanisme puisqu'il ne remettra pas en cause les orientations du PLU déjà conforme aux principes que fixera le PPRi. En matière d'environnement, de santé humaine et de cadre de vie ses impacts seront positifs par :

- la préservation sur le long terme de la ripisylve du Rhône et du Doux,
- la préservation des champs d'expansion des crues,
- L'information de la population sur les risques et le fonctionnement des cours d'eau,
- La préparation à la gestion de crise qu'il rendra obligatoire.



COMMUNE DE  
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

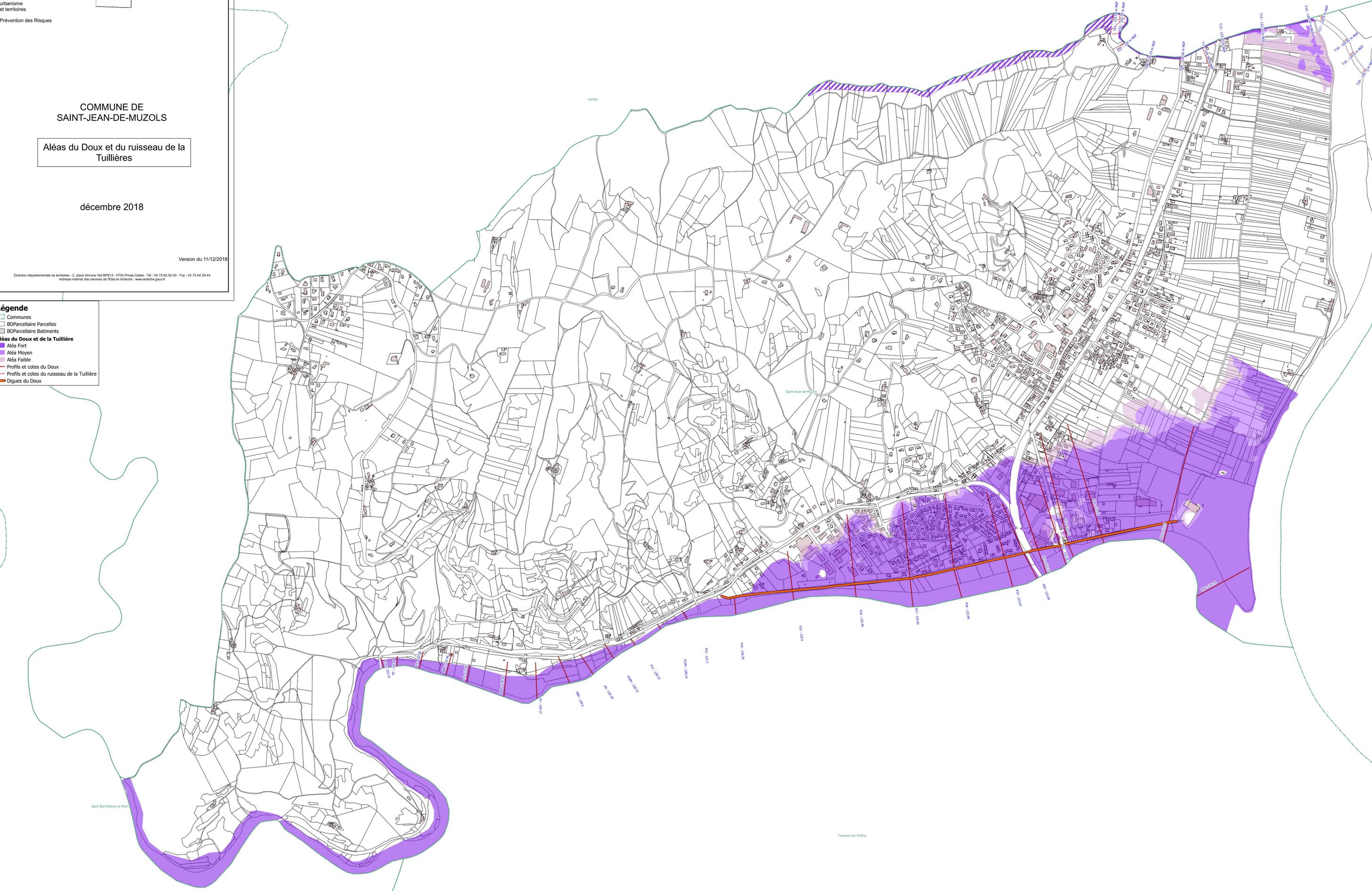
Aléas du Doux et du ruisseau de la  
Tuillières

décembre 2018

Version du 11/12/2018

Direction départementale de territoires - 2, place Simone Veil BP613 - 0700 Privas Cedex - Tél : 04.75.65.50.00 - Fax : 04.75.64.59.44  
Adresse internet des services de l'Etat en Ardèche - www.ardecche.gouv.fr

- Légende**
- Communes
  - BDParcellaire Parcelles
  - BDParcellaire Batiments
  - Aléas du Doux et de la Tuillière**
  - Aléa Fort
  - Aléa Moyen
  - Aléa Faible
  - Profils et cotes du Doux
  - Profils et cotes du ruisseau de la Tuillière
  - Digues du Doux





PRÉFET  
DE L'ARDECHE

### Légende

-  Communes
-  Parcelles
-  Batiments
- Aléa du Rhône**
-  Aléa fort
-  Aléa modéré
-  PK du Rhône
-  projection PK du Rhône
-  Dignes du Doux

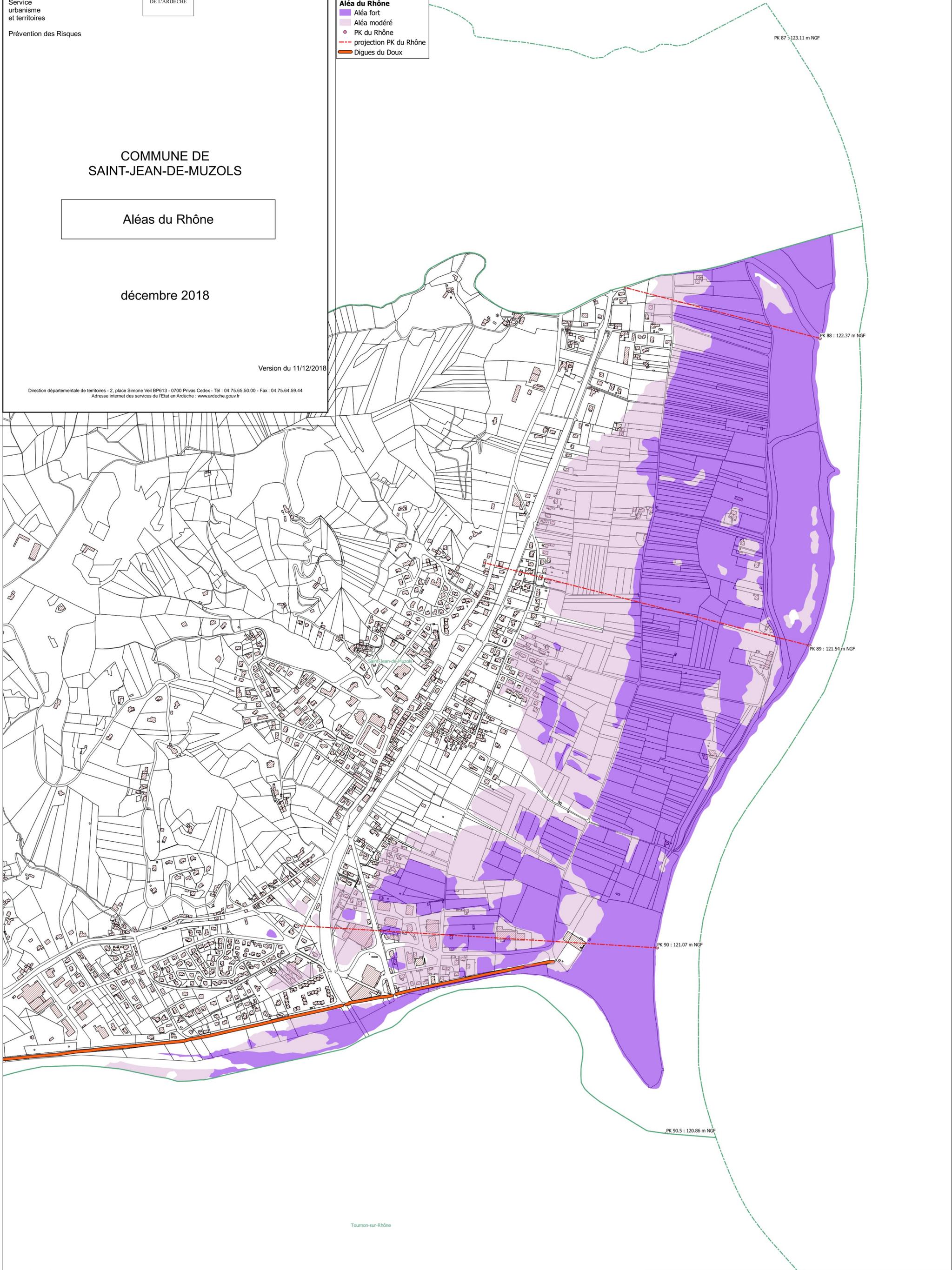
## COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

Aléas du Rhône

décembre 2018

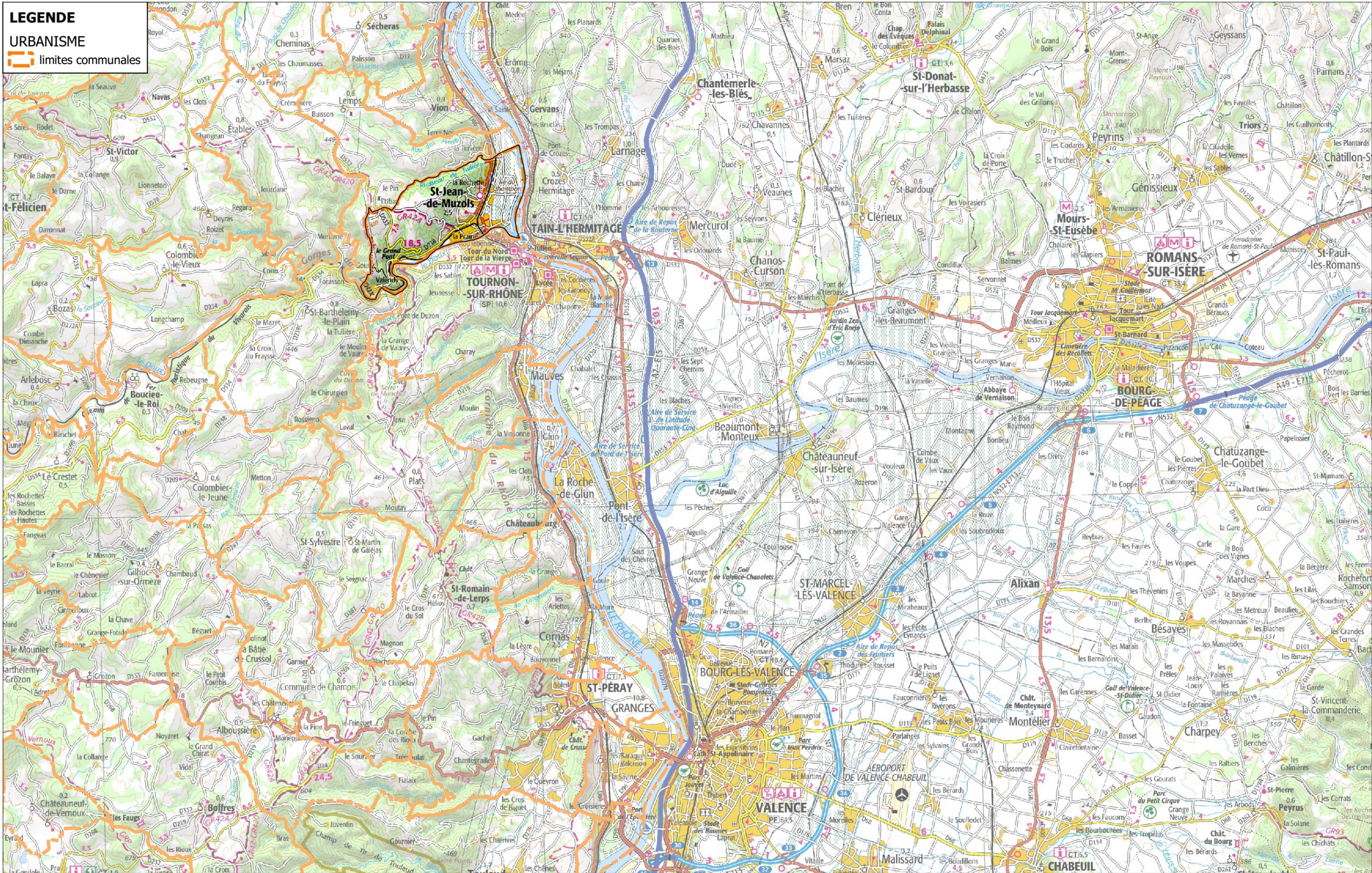
Version du 11/12/2018

Direction départementale de territoires - 2, place Simone Veil BP613 - 0700 Privas Cedex - Tél : 04.75.65.50.00 - Fax : 04.75.64.59.44  
Adresse internet des services de l'Etat en Ardèche : [www.ardèche.gouv.fr](http://www.ardèche.gouv.fr)



# Commune de Saint-Jean-de-Muzols - situation

**LEGENDE**  
**URBANISME**  
limites communales



# Commune de Saint-Jean-de-Muzols - Patrimoine naturel

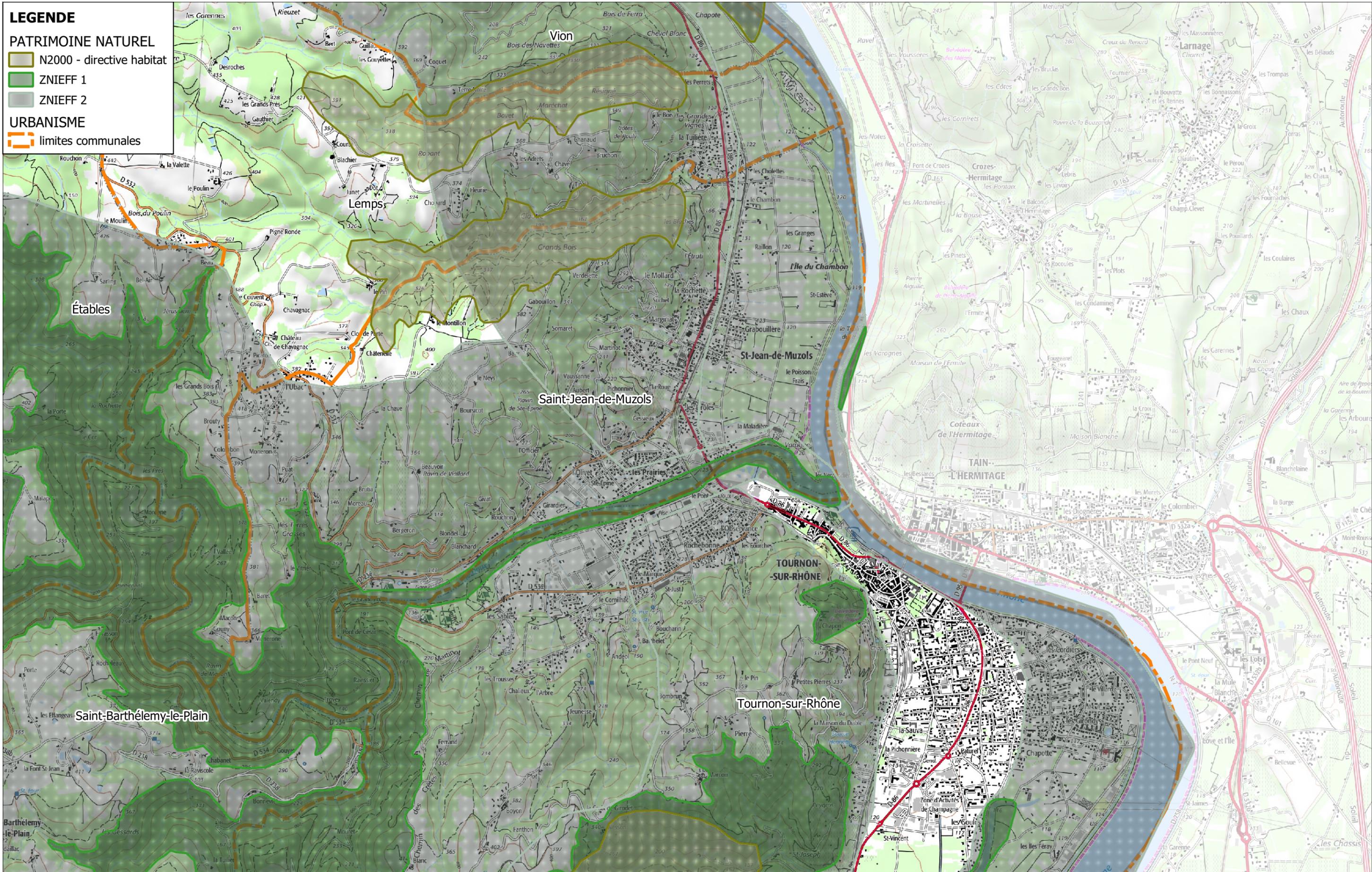
**LEGENDE**

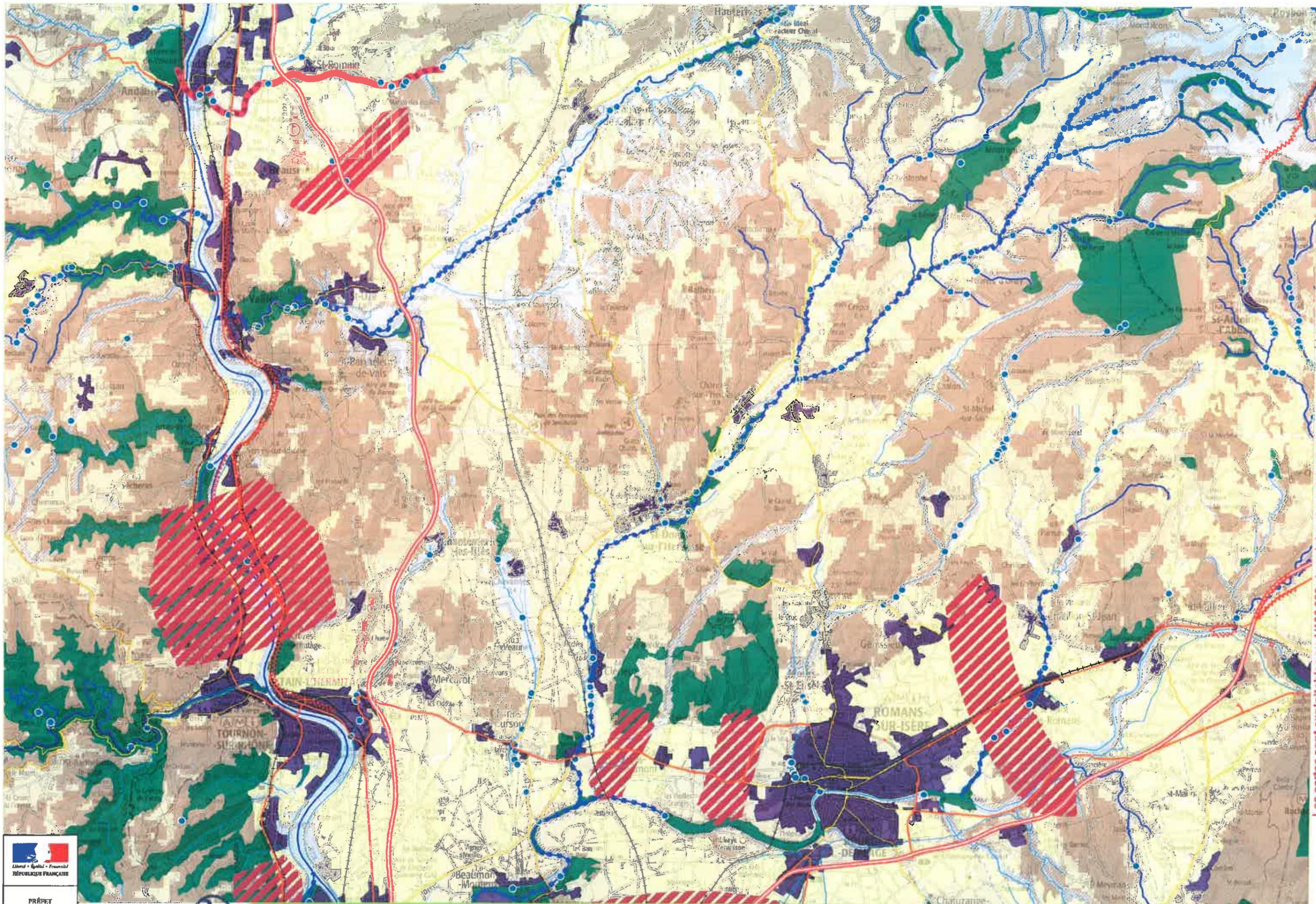
**PATRIMOINE NATUREL**

- N2000 - directive habitat
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

**URBANISME**

- limites communales





Les cartes sont exploitables au 1/100 000 et ne doivent pas faire l'objet de zooms pour leur interprétation



## Trame bleue

La trame bleue est constituée d'éléments aquatiques (cours d'eau, zones humides) et des espaces d'interface entre les milieux terrestres et aquatiques. Cette définition intègre la dimension latérale des cours d'eau.

### La Trame bleue du SRCE intègre :

- les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau reconnus pour leur valeur écologique : les cours d'eau et canaux classés en liste 1 ou 2 au titre du L.214-17 C. env., les espaces de mobilité des cours d'eau<sup>3</sup>, les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau<sup>4</sup>, les réservoirs biologiques des SDAGE, les zones prioritaires des plans nationaux d'actions, les frayères<sup>5</sup>, les chevelus de têtes de bassin<sup>6</sup>, les grands lacs naturels alpins ;
- les inventaires départementaux des zones humides de plus de 1 hectare (cartographiés) et les zones humides de moins de 1 hectare<sup>7</sup> ;
- les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau<sup>8</sup>.

### La Trame bleue représente notamment :

- 12 050 km de cours d'eau classés en liste 1 au titre de l'article L. 214-17 (C. env.) ;
- 2 770 km de cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 (C. env.) ;
- 155 350 ha de zones humides (état des connaissances juin 2013)
- 65 500 ha de surfaces de grands lacs naturels

*Pour plus de détails sur la méthodologie d'identification des composantes de la Trame verte et bleue et la qualification des objectifs associés, on se référera à la partie I du chapitre méthodologique « Confinités écologiques retenues pour constituer la Trame verte et bleue ».*

<sup>3</sup> Partiellement cartographiés.

<sup>4</sup> Non cartographiés.

<sup>5</sup> Non cartographiés.

<sup>6</sup> Non cartographiés.

<sup>7</sup> Les zones humides de moins de 1 ha ne sont pas cartographiées.

<sup>8</sup> Non cartographiés.

## Représentation cartographique des inventaires des zones humides :

La connaissance des zones humides évolue de manière permanente au gré des travaux menés par les collectivités ou les porteurs de projets, et sur des périmètres d'études très disparates (du département à la parcelle).

Dans son principe de cohérence et sa dimension régionale, le **SRCE fonde sa cartographie des zones humides sur les inventaires départementaux validés par le service de l'État compétent à l'échelon régional**, au regard d'un cadrage méthodologique prédéfini couvrant principalement les zones humides d'une superficie supérieure à 1ha, ainsi que d'un porter à connaissance des communes et des autres collectivités concernées.

**Au jour de la mise en consultation du projet de SRCE, six départements de Rhône-Alpes disposent d'un inventaire zones humides validé par la DREAL (Cf. Tableau n°2 p51).** Il s'agit de l'Ain, de l'Arèche, de la Drôme, de l'Isère et des deux Savoies. L'inventaire du Rhône est en cours de validation. Quant à la Loire, si le versant rhodanien dispose d'un premier zonage, le reste du département dépendant du bassin Loire-Bretagne ne sera pas disponible dans le calendrier d'élaboration du SRCE.

Il en résulte donc que les zones humides sont cartographiées de manière homogène dans le périmètre du bassin Rhône-Méditerranée, et non cartographiées dans le bassin Loire-Bretagne. Cette absence de représentation ne signifie pas l'absence de zones humides, mais fait le constat d'un manque de connaissance actuel à régulariser en prévision de la révision du SRCE (6 ans après son approbation).

Les zones humides sont une des composantes de la Trame verte et bleue, et par conséquent, leur prise en compte et leur déclinaison dans les documents d'urbanisme et les projets s'appliquent indépendamment de leur représentation cartographique au niveau régional.

## Légende associée aux planches de l'atlas cartographique :

### La Trame bleue :

Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue



- Objectif associé : à préserver
- Objectif associé : à remettre en bon état

### Grands lacs naturels



- Objectif associé : à remettre en bon état  
Lac Léman, Le bourget du Lac, Aiguebellette, Lac de Paladru
- Objectif associé : à préserver  
Lac d'Amnecy

Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau



Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

### Zones humides - Inventaires départementaux



Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état  
Pour le département de la Loire, seules les zones humides du bassin Rhône-Méditerranée sont représentées



## LEGENDE

### La Trame verte et bleue de Rhône-Alpes

#### Réservoirs de biodiversité

*Ils correspondent aux espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement.*

**Ils ont été identifiés sur la base de périmètres de sites existants d'intérêt patrimonial reconnu du point de vue écologique et partagé par la communauté scientifique et les acteurs locaux.** Ces sites possèdent, pour certains d'entre eux, un statut réglementaire d'autres constituent des zonages d'inventaire.

#### Les réservoirs de biodiversité intègrent :

les cœurs de parcs nationaux, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves naturelles nationales et régionales, les réserves biologiques forestières dirigées et intégrales, les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 1, les sites Natura 2000, les espaces naturels sensibles départementaux<sup>1</sup>, les sites gérés par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres et le Conservatoire régional des espaces naturels, les forêts de protection et sites classés pour raisons écologiques, les Réserves nationales de chasse et de faune sauvage et les réserves communales de chasse et de faune sauvage gérées par l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage, les îlots de sénescence<sup>2</sup>, les zones de présence du Grands tétras et les habitats de reproduction potentielle du Tétrás-Lyre.

**Les réservoirs de biodiversité ont une emprise de près de 1 130 000 hectares soit environ 25% du territoire régional.**

#### Corridors écologiques d'importance régionale

*Ils assurent les connexions entre réservoirs de biodiversité et/ou espaces perméables, en offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.*

**Ils ont été identifiés en deux étapes successives.** Un premier travail de diagnostic a permis de synthétiser les connaissances disponibles en matière de corridors à l'échelle régionale (Cartographie du RERA, cartographies TVB départementales, TVB des Schémas de cohérence territoriale, études préalable aux contrats de territoire corridors biologiques, TVB des parcs naturels régionaux ...). Plusieurs filtres ont été appliqués pour ne retenir que les corridors d'importance régionale.

Ne relevant pas tous d'un même niveau de connaissance, ne traduisant pas les mêmes enjeux et les mêmes intensités de pressions, **deux types de représentations ont été retenus à ce jour pour les corridors d'importance régionale :**

- certains, relevant d'un principe de connexion global, regroupant plusieurs zones de passage potentiel, sont représentés par des fuseaux ;
- les autres, traduisant des enjeux de connexion précisément localisés et plus contraints et vulnérables, par des axes.

#### Légende associée aux planches de l'atlas cartographique :

##### Réservoirs de biodiversité :



Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

##### Corridors d'importance régionale :



Fuseaux Axes Objectif associé :



- à préserver



- à remettre en bon état

<sup>1</sup> Sauf ENS du Rhône, pour lesquels une démarche de révision est engagée.

<sup>2</sup> Éléments non cartographiés.

## Les espaces supports de la fonctionnalité écologique du territoire

### Les espaces perméables

Ils permettent d'assurer la cohérence de la Trame verte et bleue, en complément des corridors écologiques, en traduisant l'idée de connectivité globale du territoire. Ils sont globalement constitués par une nature dite « ordinaire » mais indispensables au fonctionnement écologique du territoire régional. Il s'agit principalement d'espaces terrestres à dominante agricole, forestière et naturelle mais également d'espaces liés aux milieux aquatiques.

Les espaces perméables ont été cartographiés sur la base des sous-trames du Réseau écologique de Rhône-Alpes (RERA, 2009).

Les espaces perméables constituent des espaces de vigilance, jouant un rôle de corridors permettant de mettre en lien des réservoirs de biodiversité. L'enjeu pour le SRCE est d'assurer dans la durée le maintien de leur fonctionnalité.

### Les grands espaces agricoles

Les espaces agricoles sont un support essentiel de la qualité et de la structuration de la Trame verte et bleue de Rhône-Alpes sur le long terme. Ils participent de la fonctionnalité écologique du territoire de Rhône-Alpes notamment en pouvant être support de corridors.

Ils sont déterminés à partir de la base de données Corine Land Cover (Données 2006).

**Sources :** Scan 100 IGN, BD Topo IGN, BD Carthage IGN, CLC 2006, RERA, REGION RA, AURG, EPURE, AUL, DREAL, Agence de l'eau, DRAAF, ONCFS, INPN-MNHN, ONF, ONEMA, OGM, CG-01, CG-07, CG-26, CG-42, CG-38, CG-69, CG-73, CG-74

### Légende associée aux planches de l'atlas cartographique :

Espaces perméables terrestres \* : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité



Perméabilité forte



Perméabilité moyenne

Espaces perméables liés aux milieux aquatiques \*

\* constitués à partir des données de potentialité écologique du RERA (Réseau Ecologique de Rhône-Alpes, 2010)

Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire

La connaissance de leur niveau réel de perméabilité reste à préciser

## Autres données utilisées pour constituer la cartographie régionale de la Trame verte et bleue : le fond cartographique

### Légende associée aux planches de l'atlas cartographique (éléments apportés à titre informatif, hors Trame verte et bleue)

Principaux secteurs urbanisés et artificialisés, localisés à titre indicatif (Corine Land cover, 2006)



Plans d'eau



Cours d'eau permanents et intermittents, canaux

#### Infrastructures routières

Type autoroutier

Routes principales

Routes secondaires

Tunnels

#### Infrastructures ferroviaires

Voies ferrées principales et LGV

Tunnels

Inventaire des points et des zones de conflits (non exhaustif) :

☆ Points de conflits (écrasements, obstacles...)



Zones de conflits (écrasements, falaises, obstacles, risques de noyade ...)

● Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau (ROE V5, mai 2013)

#### Projets d'infrastructures linéaires

Routes, autoroutes

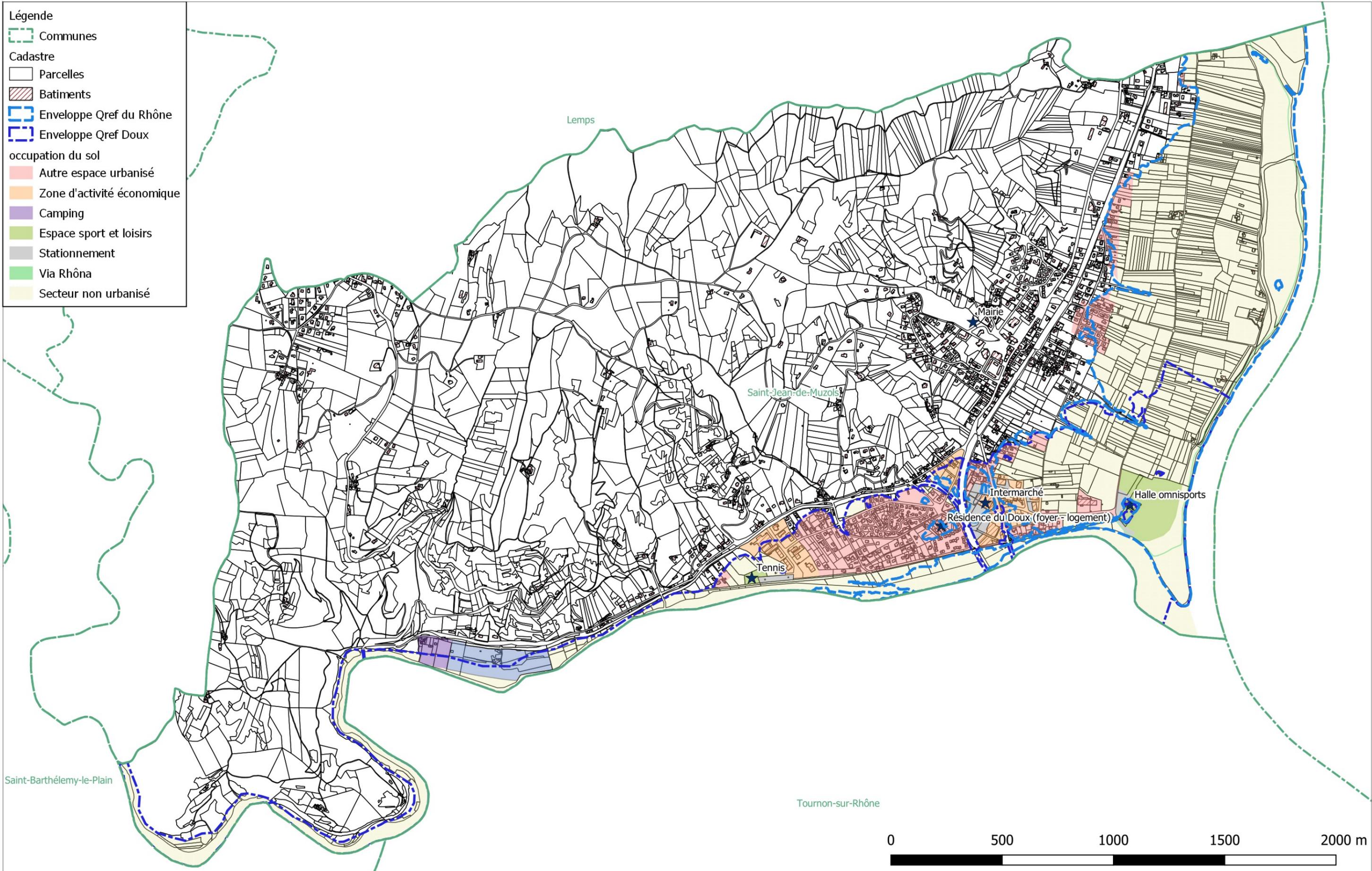
Voies ferrées

Pour le tracé Lyon-Turin, les sections de tunnel ne sont pas représentées

(Données non exhaustives)

# Commune de Saint-Jean de Muzols - Occupation du sol

- Légende**
- Communes
  - Cadastre
    - Parcelles
    - Batiments
  - Enveloppe Qref du Rhône
  - Enveloppe Qref Doux
  - occupation du sol
    - Autre espace urbanisé
    - Zone d'activité économique
    - Camping
    - Espace sport et loisirs
    - Stationnement
    - Via Rhôna
    - Secteur non urbanisé





Direction Régionale de l'Environnement  
RHÔNE-ALPES

# ZNIEFF\* de type I

N° régional : 07020002

Ancien N° régional : 07104501,07044003,07044002,07044001

## Basse-vallée du Doux

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 2 651,71 ha

Ardèche ARLEBOSC, BOUCIEU-LE-ROI, SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN, SAINT-FELICIEU, SAINT-JEAN-DE-MUZOLS, SAINT-VICTOR, TOURNON

### Niveau de connaissance

Milieus naturels	1	Amphibiens	1	Reptiles	1	Coléoptères	0
		Mammifères	2			Libellules	2
Végétaux sucoériens	1	Oiseaux	2	Crustacés	2	Orthoptères	0
Mousses, lichens	0	Poissons	2	Mollusques	0	Papillons	2

Légende :

0 = prospection nulle ou quasi inexistante

1 = prospection insuffisante

2 = prospection assez bonne

3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 64

### Description et intérêt du site

Noyée par la construction du barrage de Glun, l'embouchure du Doux constitue désormais un "nouveau" milieu naturel qui présente néanmoins un certain attrait. En effet, de nombreuses espèces de poissons présentes dans le Doux peuvent ici rejoindre le Rhône, et inversement. Il est ainsi fort probable qu'à la faveur de migrations de petite ampleur, certaines espèces vivant dans le Rhône rejoignent la partie basse du Doux, notamment pour y frayer. De la même façon, les eaux de bonne qualité du Doux (comparativement à celles du Rhône) permettent l'installation d'espèces telles que la Bouvière. En période de fortes pollutions du fleuve, ce milieu annexe peut constituer un précieux refuge. Sur l'ensemble du linéaire, la rivière est colonisée par le Castor d'Europe. Mais la richesse des milieux aquatiques est surtout révélée par la diversité des libellules, avec vingt huit espèces recensées. Le cours principal abrite les espèces les plus remarquables, comme la Cordulie à corps fin, le Caloptéryx méditerranéen, l'Agrion orangé... Ces libellules sont fréquentes en zone méditerranéenne en Ardèche, mais rares en zone continentale. Les vieux arbres (aulnes, frênes...) riches en cavités de la ripisylve permettent la nidification du Pic épeichette, du Torcol fourmilier et du Gobemouche noir. Le Lorient d'Europe est présent uniquement dans la partie aval. Le Milan noir est fréquent. Il niche volontiers dans les forêts installées sur les coteaux pentus à proximité du cours d'eau.

## Milieus naturels

Pas de données disponibles

## Flore

Œillet du granite	<i>Dianthus graniticus</i> Jordan
Orchis à fleurs lâches	<i>Orchis laxiflora</i> Lam.
Réséda de Jacquin	<i>Reseda jacquini</i> Reichenb.

## Faune vertébrée

### Amphibiens

Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>
----------------	------------------

### Mammifères

Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
Campagnol des neiges	<i>Chionomys nivalis</i>

### Oiseaux

Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>
Hirondelle de rochers	<i>Hirundo rupestris</i>
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>

### Poissons

Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>
Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i>
Brochet	<i>Esox lucius</i>
Bouvière	<i>Rhodeus sericeus</i>

### Reptiles

Lézard hispanique	<i>Podarcis hispanica</i>
-------------------	---------------------------

## Faune invertébrée

### Crustacés

Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austroptamobius pallipes</i>
-----------------------------	---------------------------------

### Libellules

Aesche paisible	<i>Boyeria irene</i>
Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>
Caloptéryx méditerranééen	<i>Calopteryx xanthostoma</i>
Gomphus très commun	<i>Gomphus vulgatissimus</i>
Gomphus à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisi</i>
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>

### Mollusques

<i>Bythinella</i> sp
----------------------

# Bibliographie

---

## **AULAGNIERS S., JANEAU G.**

*Insectivores et Rongeurs de France : le Campagnol des neiges - Chionomys nivalis (Martin, 1842)*

p 7- pages 1996 Consultable : Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble

## **BALIAN C.**

*Inventaire et étude sur l'écrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes)*

42 pages 2000 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

## **BARBARO L., BOYER P.**

*Observations sur la nidification et l'évolution récente du Moineau soulcie (Petronia petronia L.) dans les Préalpes du sud (Drôme, Isère et Alpes de Haute-provence)*

p 2 pages 1999 Consultable : CORA Région

## **BAYLE B.**

*Inventaire des Orchidées d'Ardèche - Bilan provisoire fin 99*

39 pages 1999 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

## **BILLARD R.**

*Les poissons d'eau douce des rivières de France : identification, inventaire et répartition des 83 espèces*

192 pages 1997 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

## **BOUDRIE M.**

*Les ptéridophytes du département de l'Ardèche (France)*

17- pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

## **Bulletin Français de la Pêche et de la Pisciculture**

*Les écrevisses européennes autochtones en relation avec l'occupation des sols et la détérioration de l'habitat, plus spécialement Austropotamobius torrentium : CRAYNET meeting, Innsbruck, Autriche, 8-11 septembre 2004 (volume 3)*

pages 2004 Consultable : Conseil Régional de Rhône-Alpes

## **CORA**

*Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes*

335 pages 2003 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

*Le Milan royal : rapport 2004*

23 pages 2004 Consultable : Conseil Régional de Rhône-Alpes

*Reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes : atlas préliminaire, hors série n°1*

146 pages 2002 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

## **CORA Drôme**

*Oiseaux de la Drôme*

312 pages 2003 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

## **DELAIGUE J.**

*La basse vallée de la Cance (Ardèche, France) : étude botanique*

113 pages 1996 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*La costière rhodanienne granitique de Givors à Châteaubourg (France)*

1-6 pages 2006 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Le vallon de Charbieux (suite) : étude botanique d'un site incendié*

197 pages 1996 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

## **DESCOINGS B.M.**

*Compte-rendu d'herborisations : herborisations sur le Doux. 1 juin 1986*

17- pages 1986 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

## **FAURE J.P.**

*Suivi des populations d'écrevisses à pieds blancs dans le PNR du Pilat*

19 pages 2004 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

## **FROMENT B., PETIT-MARTENON V.**

*Etat des populations d'écrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes) - Ravins rhodaniens du Parc Naturel régional du Pilat*

41 pages 2001 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

## **GRAND D.**

*Les libellules du Rhône*

255 pages 2004 Consultable : Société Linnéenne de Lyon

## **GRESP.**

*Actualisation des données sur les sites à écrevisses à pieds blancs du Parc Naturel Régional du Pilat (Loire)*

19 pages 2004 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

**GROSSI J.-L.**

*Haut-Rhône - Chautagne - Lavours - Bourget - Document d'objectifs - volume annexe*

III. pages 1998 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

**LPO**

*Milan royal (le). Une espèce gravement menacée. Plan national de restauration du Milan royal*

11 pages 2004 Consultable : AVENIR

**MICHELOT J.L.**

*Document d'objectifs Natura 2000 - Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage - état des lieux*

24- pages 2002 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

*Document d'objectifs Natura 2000 - Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage - état des lieux*

29- pages 2002 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

**NETIEN G.**

*Complément à la flore lyonnaise*

125 pages 1996 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Flore lyonnaise*

623 pages 1993 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Herborisation dans la vallée du Doux (Ardèche)*

182 pages 1987 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**PONT B.**

*Nouvelles données de Calopteryx haemorrhoidalis*

p 1 pages 1996 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

**SCAPPATICCI G.**

*Barlia robertiana, extension de l'aire en vallée du Rhône*

13- pages 1999 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**TISON J.M.**

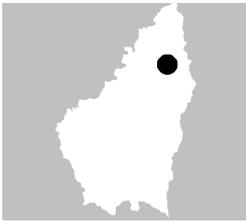
*Révision des Gagea du groupe bohémica en France*

11- pages 1996 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**VIERON J.P., FATON J.M.**

*Etude des écrevisses dans les zones éligibles de la directive "Habitats" du département de la Drôme*

8 p. pages 1998 Consultable : DIREN Rhône-Alpes



# Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF\* N°7020002

Carte d'Assemblage

26020002

7000012

7010011

26020004

7010012

26010003

26020003

Feuille 2/4

Feuille 4/4

7030002

7020002

7030003

26010017

Feuille 3/4

7030004

7030005

Feuille 1/4

7030006

7030007

26010006

7020005

7030001

26C

7030008

7000050

7000007

7000049

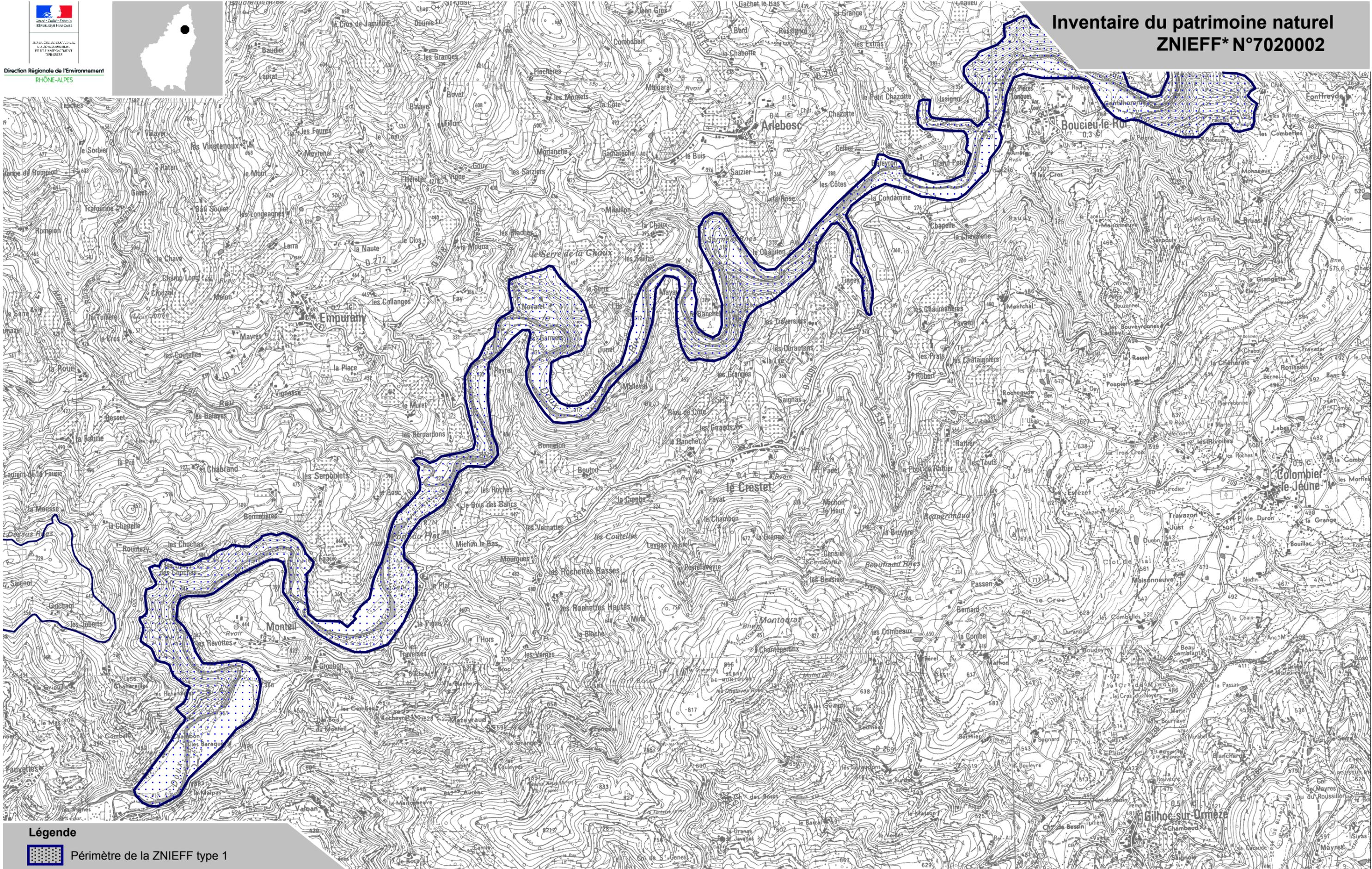
26C

## Légende



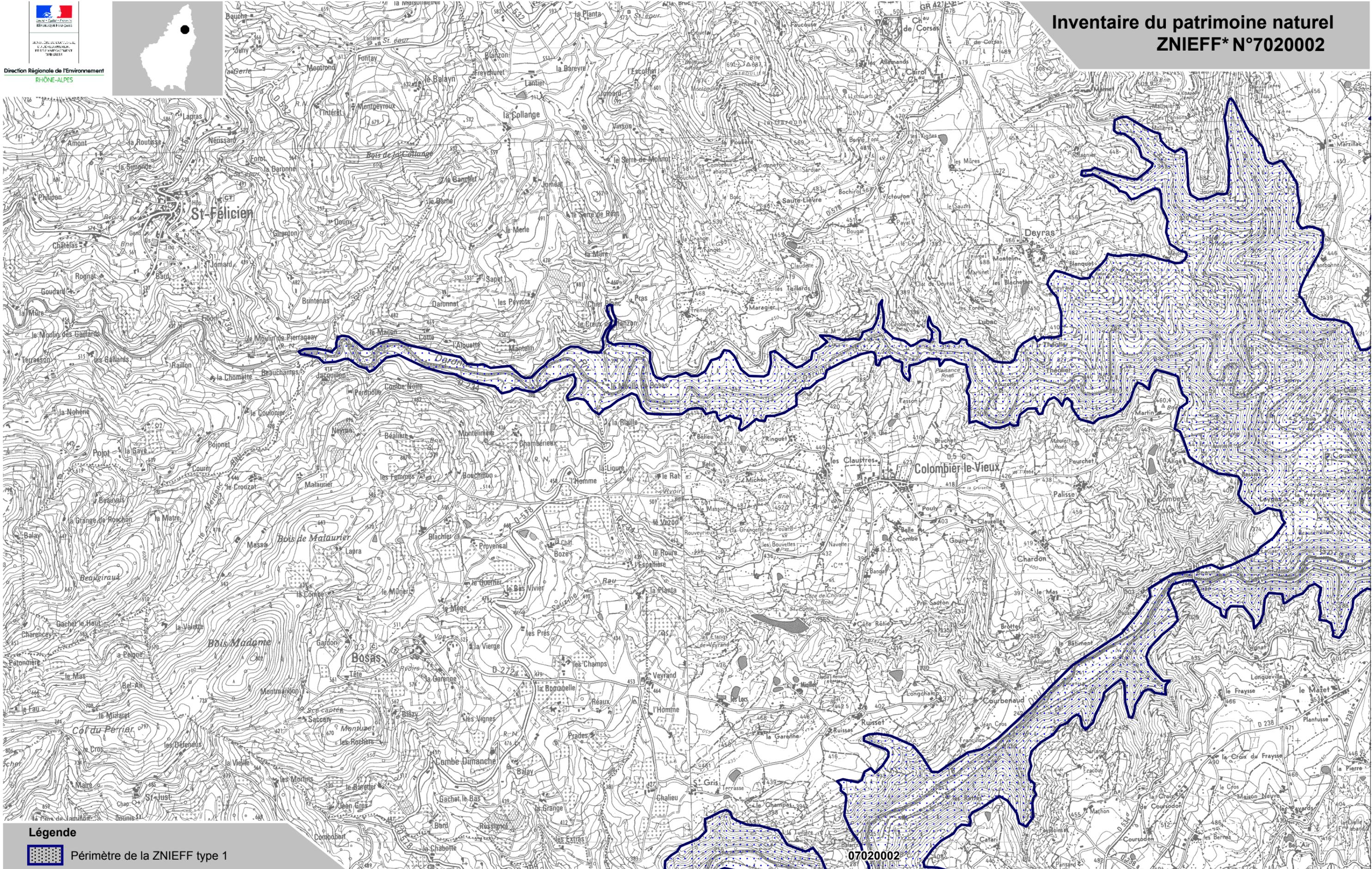
Périmètre de la ZNIEFF type 1

\* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007  
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire  
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



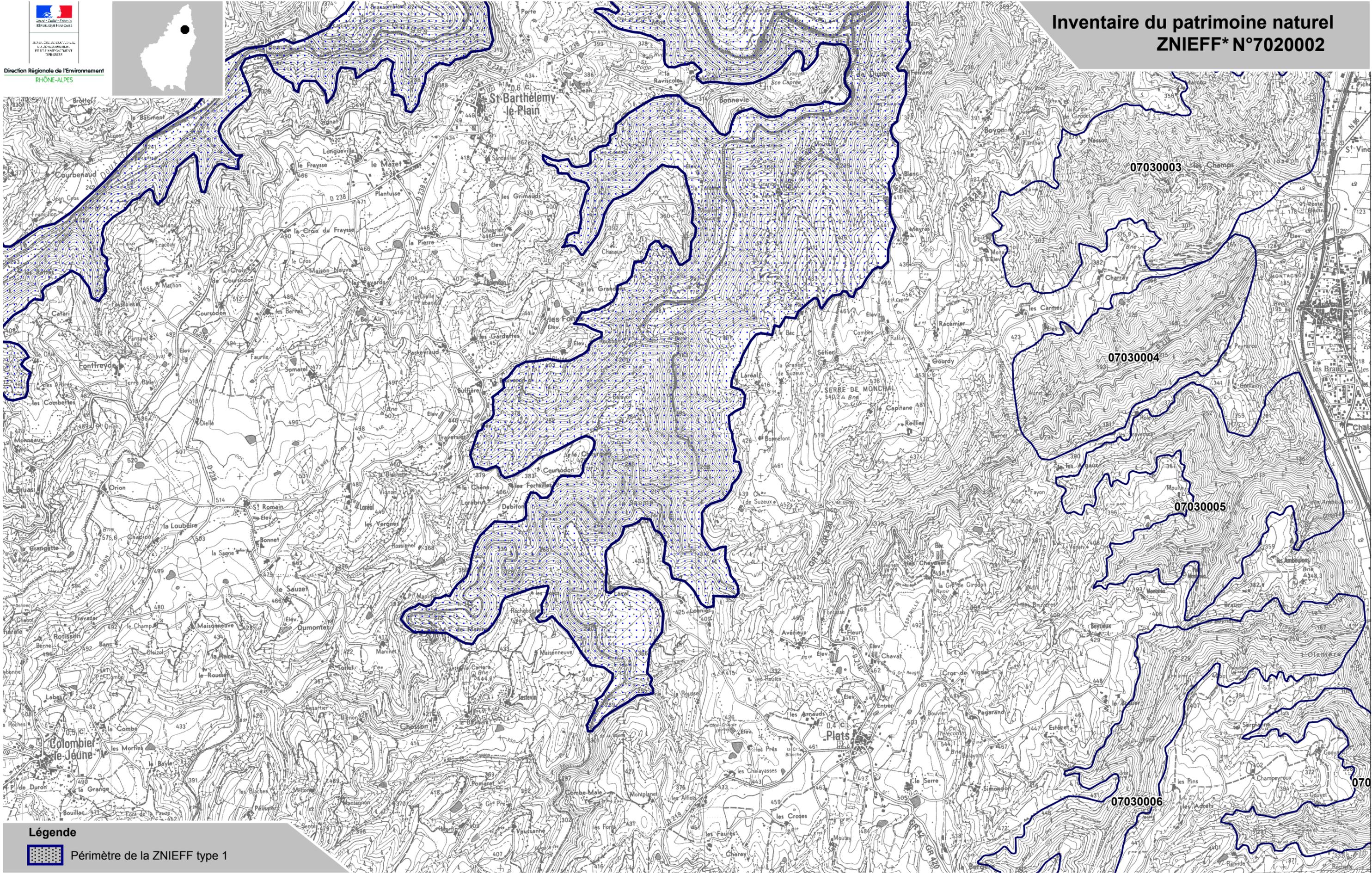
**Légende**  
 Périmètre de la ZNIEFF type 1

\* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007  
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire  
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



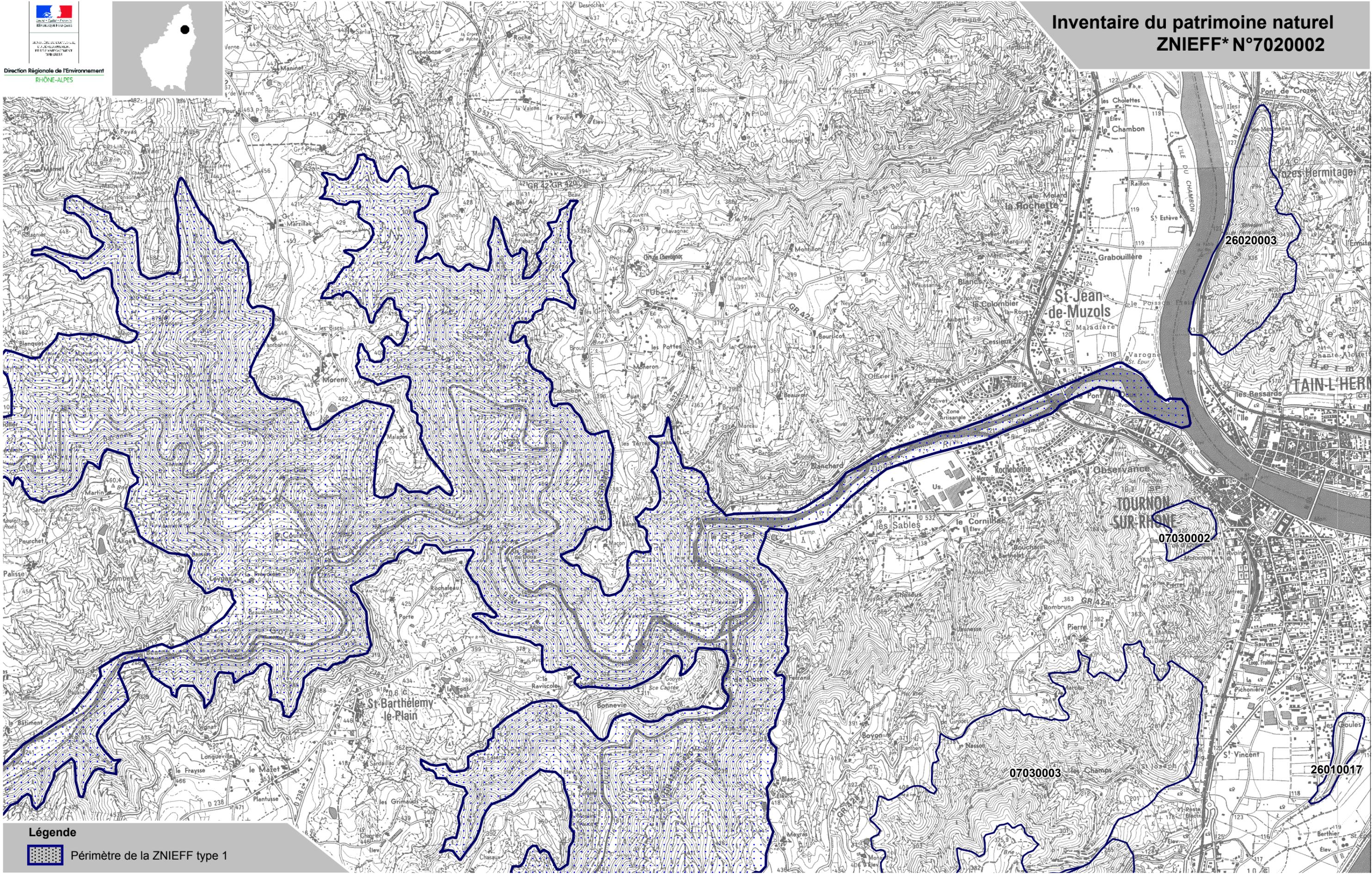
**Légende**  
 Périmètre de la ZNIEFF type 1

\* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007  
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire  
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



**Légende**  
 Périmètre de la ZNIEFF type 1

\* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007  
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire  
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



### Légende

 Périmètre de la ZNIEFF type 1

\* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007  
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire  
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

## CORNICHE DU RHONE ET ENSEMBLE DES VALLONS RHODANIENS DE ST PIERRE DE BŒUF A TOURNON

**Départements et communes concernées en Rhône-Alpes**

**Surface : 11 584 ha**

### **Ardèche**

ANDANCE, ARDOIX, ARRAS-SUR-RHONE, BOGY, CHAMPAGNE, CHARNAS, CHEMINAS, ECLASSAN, FELINES, LEMPS, LIMONY, OZON, PEAUGRES, PEYRAUD, QUINTENAS, ROIFFIEUX, SAINT-DESIRAT, SAINT-ETIENNE-DE-VALOUX, SAINT-JEAN-DE-MUZOLS, SARRAS, SECHERAS, SERRIERES, TALENCIEUX, THORRENC, VERNOSC-LES-ANNONAY, VION,

### **Loire**

MACLAS, SAINT-PIERRE-DE-BOEUF

### **ZNIEFF de type I concernées par cette zone**

07010001,07010002,07010003,07010004,07010005,07010006,07010007,07010008,07010009,07010010,07010011,07010012,07010013,07010014

### **Description et intérêt du site**

Cette section de la corniche du Rhône est constituée par les premiers contreforts du Massif Central. Escarpés, ils ont accueilli autrefois des cultures en terrasse, mais la plupart des vallées encaissées sont restées à l'écart des grands aménagements.

Aujourd'hui, et contrairement au plateau plus facile à exploiter de manière mécanisée, certains versants autrefois cultivés ont été abandonnés.

Ces pentes sont reconquises par des landes et des pelouses qui peuvent offrir un grand intérêt floristique (Achillée tomenteuse...) et faunistique. La flore compte quelques remarquables messicoles (plantes associées aux cultures traditionnelles), comme la Nielle des blés.

La biodiversité est par ailleurs accrue par l'existence d'un filot calcaire au sein d'un ensemble très majoritairement siliceux.

L'originalité de ce patrimoine est retranscrite par de nombreuses zones de type I, délimitant les espaces abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables, et très fortement interdépendantes (réseau de cours d'eau, de pelouses sèches...).

Le zonage de type II, outre l'importance de ces corrélations, souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées :

- au régime hydraulique (avec un effet en matière de ralentissement du ruissellement torrentiel, en régime de crue méditerranéenne),

- à la protection des sols,

- à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone de passages et zone d'échanges en bordure du couloir rhodanien, zone d'alimentation ou de reproduction (en particulier pour des poissons tels que le Barbeau méridional, des batraciens comme la Rainette méridionale, des rapaces tels que le Milan royal, le Circaète Jean-le-Blanc ou le Grand-Duc d'Europe...). La composante biogéographique est ici très importante, le secteur marquant la limite d'aire de nombreuses espèces animales ou végétales à affinités méditerranéennes.

L'ensemble présente en outre un intérêt paysager et géologique.

## Milieux naturels

32.342	MAQUIS A CISTUS SALVIIFOLIUS
34.32	PELOUSES CALCAIRES SUB ATLANTIQUES SEMI ARIDES
62.3	DALLES ROCHEUSES
65	GROTTES

## Flore

Achillée tomenteuse	<i>Achillea tomentosa</i> L.
Nielle des blés	<i>Agrostemma githago</i> L.
Lunetière à feuilles de chicorée	<i>Biscutella cichoriifolia</i> Loisel.
Gagée des rochers (de bohême)	<i>Gagea bohemica</i> (Zauschner) Schultes & Schultes fil
Gesse à vrilles	<i>Lathyrus cirrhosus</i> Ser.
Marguerite de Montpellier	<i>Leucanthemum monspeliense</i> (L.) Coste
Cotonnière naine	<i>Logfia minima</i> (Sm.) Dumort.
Ophioglosse commun (Langue de serpent)	<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.
Orchis à odeur de vanille	<i>Orchis coriophora</i> subsp. <i>fragrans</i> (Pollini) K. Richter [1890]
Orchis à fleurs lâches	<i>Orchis laxiflora</i> Lam.
Orchis de Provence	<i>Orchis provincialis</i> Balbis ex DC.
Plantain sp.	<i>Plantago holosteum</i> Scop.
Polystic à dents sétacées	<i>Polystichum setiferum</i> (Forsskål) Woyнар
Scorzonère peu élevée	<i>Scorzonera humilis</i> L.
Trèfle des bois	<i>Trifolium sylvaticum</i> Loisel.

## Faune vertébrée

### Amphibien

Crapaud accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>

### Mammifère

Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
Chamois	<i>Rupicapra rupicapra</i>

### Oiseau

Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>
Hirondelle de rochers	<i>Hirundo rupestris</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>

### Poisson

Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>
--------------------	----------------------------

### Reptile

Lézard hispanique	<i>Podarcis hispanica</i>
-------------------	---------------------------

## Faune invertébrée

Pas de donnée disponible

# Bibliographie

## Anonyme

*Dans la vallée de la Cance, herborisation du 21 avril 1990.*

1991 pages : 2-7 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

## ANTONETTI Ph.

*Espèces végétales protégées du Parc naturel régional du Pilat : bilan 2001*

2001 pages : 24 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Espèces végétales protégées du Parc naturel régional du Pilat : compléments d'inventaire 2002 et bilan général*

2002 pages : 40 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Proposition de liste des espèces végétales à fort intérêt patrimonial du Parc naturel régional du Pilat*

2002 pages : 13 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

## BAYLE B.

*Inventaire des Orchidées d'Ardèche - Bilan provisoire fin 99*

1999 pages : 39 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

## BOUDRIE M.

*Les ptéridophytes du département de l'Ardèche (France)*

2005 pages : 17-73 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

## CBN Massif central

*Carte des végétations du Parc naturel du Pilat*

2005 pages : Notic Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

## CHOISNET G.

*Analyse des résultats du suivi des végétations de parcelles agricoles dans le PNR du Pilat*

2002 pages : 23 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Catalogue des habitats naturels du Parc naturel régional du Pilat*

2003 pages : 200 p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

## CUSSET Y.

*La Gagée de bohème dans ses stations régionales*

1994 pages : 1-2 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Le site des "Grottes" du Pertuis : historique, spéléologie... flore, végétation*

1997 pages : 1-11 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

## DELAIGUE J.

*Compte rendu de la sortie de la section botanique de la Société Linnéenne de Lyon le 1er mai 2001 en costière rhodanienne et vallée du Rhône*

2002 pages : 136-1 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Gagea saxatilis (Mert. et Koch) Schultes et Schultes (Liliacées), nouvelles stations ardéchoises*

1991 pages : 82-85 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*La basse vallée de la Cance (Ardèche, France) : étude botanique*

1996 pages : 113-1 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*La costière rhodanienne granitique de Givors à Châteaubourg (France)*

2006 pages : 1-60 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Le vallon de Charbieux (Ardèche, France) : sa flore, sa végétation*

1993 pages : 74-96 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Le vallon de Charbieux (suite) : étude botanique d'un site incendié*

1996 pages : 197-2 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

## DESCOINGS B.M.

*Compte-rendu d'herborisation : herborisations à Sarras (Ardèche). 29 août 1984*

1984 pages : 13-20 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Sortie du 6 juin 1993, vallon d'Arras (Ardèche)*

1993 pages : 14-20 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

## HUGONNOT V.

*Première contribution au catalogue des richesses bryophytiques du Parc naturel régional du Pilat (Loire, France)*

2006 pages : non p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

## MANDIN J.P.

*On a trouvé... On a retrouvé*

1995 pages : 24 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

## NETIEN G.

*Complément à la flore lyonnaise*

1996 pages : 125 p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Flore lyonnaise*

1993 pages : 623 p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Herborisation du 19 Mai 1985 aux Balmes d'Andancette et St Rambert d'Albon (Drôme) et au rocher d'Andance (Ardèche)*

1986 pages : 139-1 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

## Parc naturel régional du Pilat

*Inventaire patrimonial*

1998 pages : 75 p. Consultable : DIREN Rhône-Alpes

**PONT B.**

*Inventaire botanique du lit majeur du Rhône au niveau de la réserve naturelle de l'île de la Platière*

1995 pages : 440-4 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Quelques données sur l'écologie d'*Epipactis fibri* Scappaticci et Robatsch*

1997 pages : 251-2 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**PONT B., DELAIGUE J.**

*Inventaire botanique du lit majeur du Rhône au niveau de la réserve naturelle de l'île de la Platière*

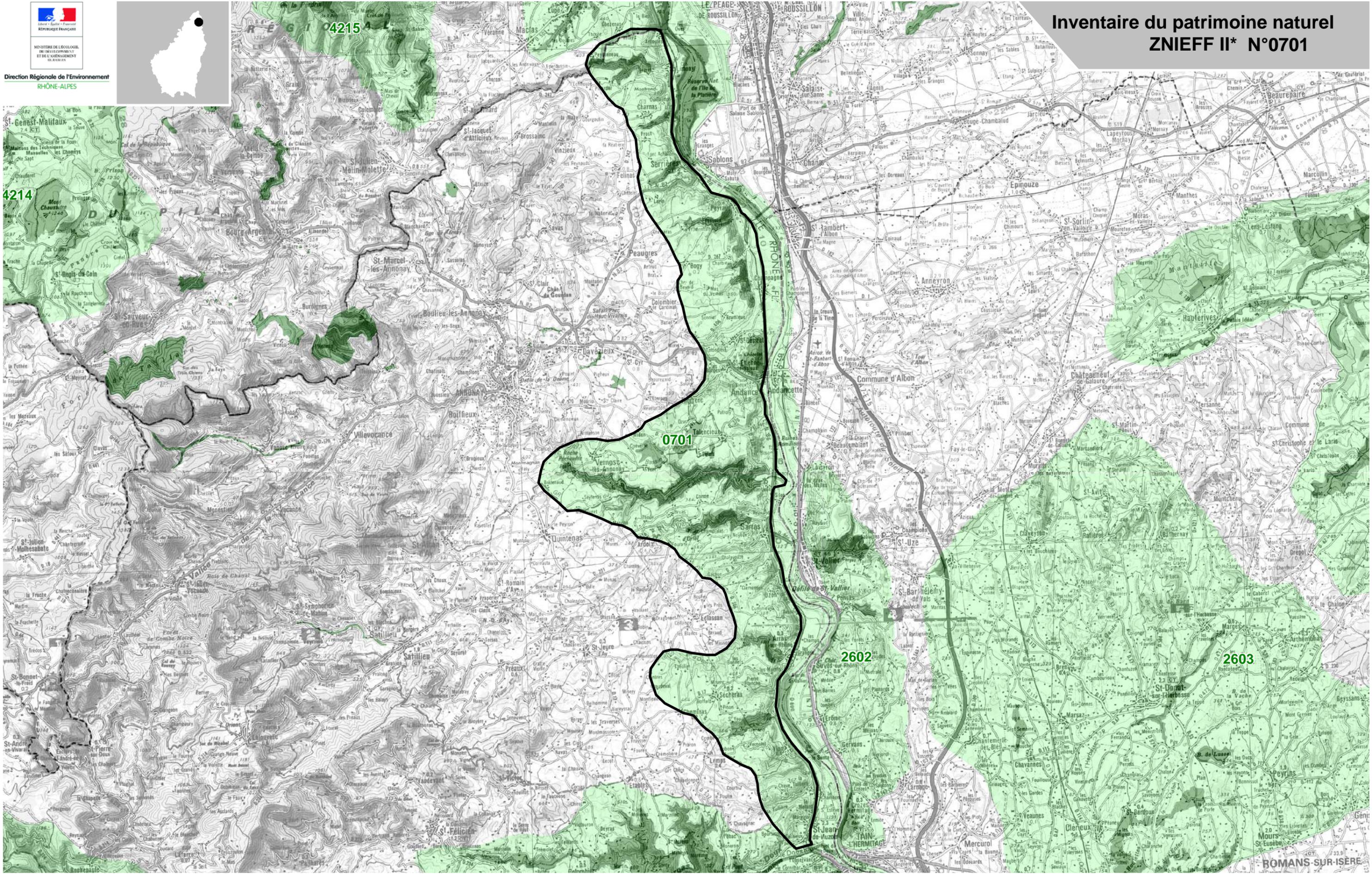
1995 pages : 440-4 Consultable : DIREN Rhône-Alpes



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Environnement  
RHÔNE-ALPES

# Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF II\* N°0701



\* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007  
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire  
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

**Légende**

-  Périmètre de la ZNIEFF type 2
-  Autres ZNIEFF type 2
-  ZNIEFF type 1

  
fonds IGN Scan 100 (C)

Ancien N° régional : 0708,0710,0704,0721

## GORGES DU DOUX, DU DUZON ET DE LA DARONNE

**Départements et communes concernées en Rhône-Alpes**

**Surface : 22 717 ha**

### **Ardèche**

ARLEBOSC, BOZAS, BOUCIEU-LE-ROI, COLOMBIER-LE-JEUNE, COLOMBIER-LE-VIEUX, LE CRESTET, DESAIGNES, DEVESSET, EMPURANY, ETABLES, GILHOC-SUR-ORMEZE, LABATIE-D'ANDAURE, LAFARRE, LAMASTRE, LEMPS, NOZIERES, PAILHARES, PLATS, ROCHEPAULE, SAINT-AGREVE, SAINT-ANDRE-EN-VIVARAIS, SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN, SAINT-BASILE, SAINT-FELICIEN, SAINT-JEAN-DE-MUZOLS, SAINT-JEURE-D'ANDAURE, SAINT-PRIX, SAINT-SYLVESTRE, SAINT-VICTOR, TOURNON,

### **Drôme**

TAIN-L'HERMITAGE,

### **ZNIEFF de type I concernées par cette zone**

07020001,07020002,07020003,07020004,07020005,07020006

### **Description et intérêt du site**

La rivière Doux et ses deux affluents (le Duzon en rive droite et la Daronne en rive gauche) ont formé un réseau complexe de gorges qui entaillent profondément le plateau hercynien du Vivarais.

Les zones les plus abruptes, peu fréquentées par l'homme, sont occupées par des landes et des boisements très favorables à l'avifaune, qu'il s'agisse de passereaux (dont le Pipit rousseline, le Moineau souldic, certaines fauvelles méditerranéennes...) ou de rapaces, nombreux à nicher ici (Milan royal...).

La faune est également très riche et diversifiée en ce qui concerne les mammifères.

D'un point de vue biogéographique, ce secteur permet la confrontation d'une flore montagnarde, parfois endémique du Massif Central (cas de l'Œillet du granite), et d'un cortège d'espèces à affinités méditerranéennes.

Les cours d'eau présentent également un intérêt hydrobiologique et ichtyologique, passant en quelques kilomètres d'un caractère de rivière de montagne (dans la zone à Truite fario) à des faciès lents, par exemple au niveau de l'embouchure du Doux dans le Rhône (zone à Barbeau).

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse identifie d'ailleurs à l'échelle du bassin la vallée du Doux parmi les milieux aquatiques remarquables et au fonctionnement peu ou pas altéré.

L'originalité de ce patrimoine est retranscrite par de nombreuses zones de type I, délimitant les espaces abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables, et très fortement interdépendantes (réseau de cours d'eau, de versants secs...).

Le zonage de type II, outre l'importance de ces corrélations, souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées :

- au régime hydraulique (avec un effet en matière de ralentissement du ruissellement torrentiel, en régime de crue méditerranéenne),
- à la protection des sols,

- à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que corridor écologique (notamment en ce qui concerne la faune piscicole), zone de passages et d'échanges en bordure du couloir rhodanien, zone d'alimentation ou de reproduction (en particulier pour des poissons tels que le Barbeau méridional, le Brochet, le Toxostome ou la Bouvière, et pour des oiseaux inféodés aux rochers et falaises, de nombreuses libellules...).

Il traduit également la sensibilité particulière d'un bassin versant qui alimente des cours d'eau conservant une faune particulièrement sensible (Ecrevisse à pattes blanches...).

L'intérêt paysager et géomorphologique de ce secteur est également notable.

## Milieux naturels

37.21	PRAIRIES HUMIDES ATLANTIQUES ET SUBATLANTIQUES
38.3	PRAIRIES DE FAUCHE DE MONTAGNE
54.5	TOURBIERES DE TRANSITION

## Flore

Éillet du granite	<i>Dianthus graniticus</i> Jordan
Orchis à fleurs lâches	<i>Orchis laxiflora</i> Lam.
Potentille des marais (Comaret)	<i>Potentilla palustris</i> (L.) Scop.
Réséda de Jacquin	<i>Reseda jacquini</i> Reichenb.
Scorzonère peu élevée	<i>Scorzonera humilis</i> L.
Rubaniér émergé	<i>Sparanium emersum</i> Rehmman
Utriculaire commune	<i>Utricularia vulgaris</i> L.

## Faune vertébrée

### Amphibien

Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>
----------------	------------------

### Mammifère

Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
Campagnol des neiges	<i>Chionomys nivalis</i>

### Oiseau

Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
Hirondelle de rochers	<i>Hirundo rupestris</i>
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
Chevalier guignette	<i>Tringa hypoleucos</i>
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>

### Poisson

Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>
Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i>
Brochet	<i>Esox lucius</i>
Bouvière	<i>Rhodeus sericeus</i>

### Reptile

Lézard hispanique	<i>Podarcis hispanica</i>
-------------------	---------------------------

## Faune invertébrée

### Crustacé

Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>
-----------------------------	----------------------------------

### Libellule

Aeschna paisible	<i>Boyeria irene</i>
Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>
Calopteryx méditerranéenne	<i>Calopteryx xanthostoma</i>
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>
Gomphus très commun	<i>Gomphus vulgatissimus</i>
Gomphus à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisi</i>
Agrion orangé	<i>Platynemesis acutipennis</i>
Sympetrum à corps déprimé	<i>Sympetrum depressiusculum</i>
Sympetrum jaune	<i>Sympetrum flaveolum</i>

### Mollusque

## Bibliographie

### BAYLE B.

*Inventaire des Orchidées d'Ardèche - Bilan provisoire fin 99*

1999 pages : 39 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

### BELLEST B.

*Document d'objectifs - Site Natura 2000 FR 8201667 "Tourbières du plateau de Saint-Agrève" 2001-2006 (B22)*

2001 pages : 93 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

### BOUDRIE M.

*Les ptéridophytes du département de l'Ardèche (France)*

2005 pages : 17-73 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

### CHOISNET G.

*Caractérisation des végétations du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche*

2005 pages : Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

### DELAIGUE J.

*La basse vallée de la Cance (Ardèche, France) : étude botanique*

1996 pages : 113-1 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*La costière rhodanienne granitique de Givors à Châteaubourg (France)*

2006 pages : 1-60 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Le vallon de Charbieux (suite) : étude botanique d'un site incendié*

1996 pages : 197-2 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

### DESCOINGS B.M.

*Compte-rendu d'herborisations : herborisations sur le Doux. 1 juin 1986*

1986 pages : 17-21 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Herborisations à Nozières (Ardèche). 27 mai 1982*

1983 pages : 2-7 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Inventaire des espèces rares ou menacées du département de l'Ardèche*

1984 pages : 10 + Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

### LADET A.

*Contribution au document d'objectifs de la zone potentielle Natura 2000 "Tourbières du Plateau de Saint-Agrève"*

1999 pages : 63 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

### NETIEN G.

*Complément à la flore lyonnaise*

1996 pages : 125 p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Flore lyonnaise*

1993 pages : 623 p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Gagea saxatilis* Merk. et Koch. (= *G. bohémica* (Zausch.) R. S. ssp. *saxatilis* Koch. (Merk. et Koch.))

1982 pages : 32 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Herborisation dans la vallée du Doux (Ardèche)*

1987 pages : 182-1 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

### SCAPPATICCI G.

*Barlia robertiana, extension de l'aire en vallée du Rhône*

1999 pages : 13-20 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

### TISON J.M.

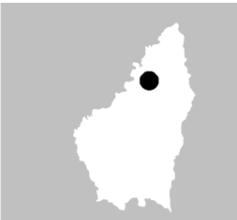
*Révision des Gagea du groupe bohémica en France*

1996 pages : 11-17 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

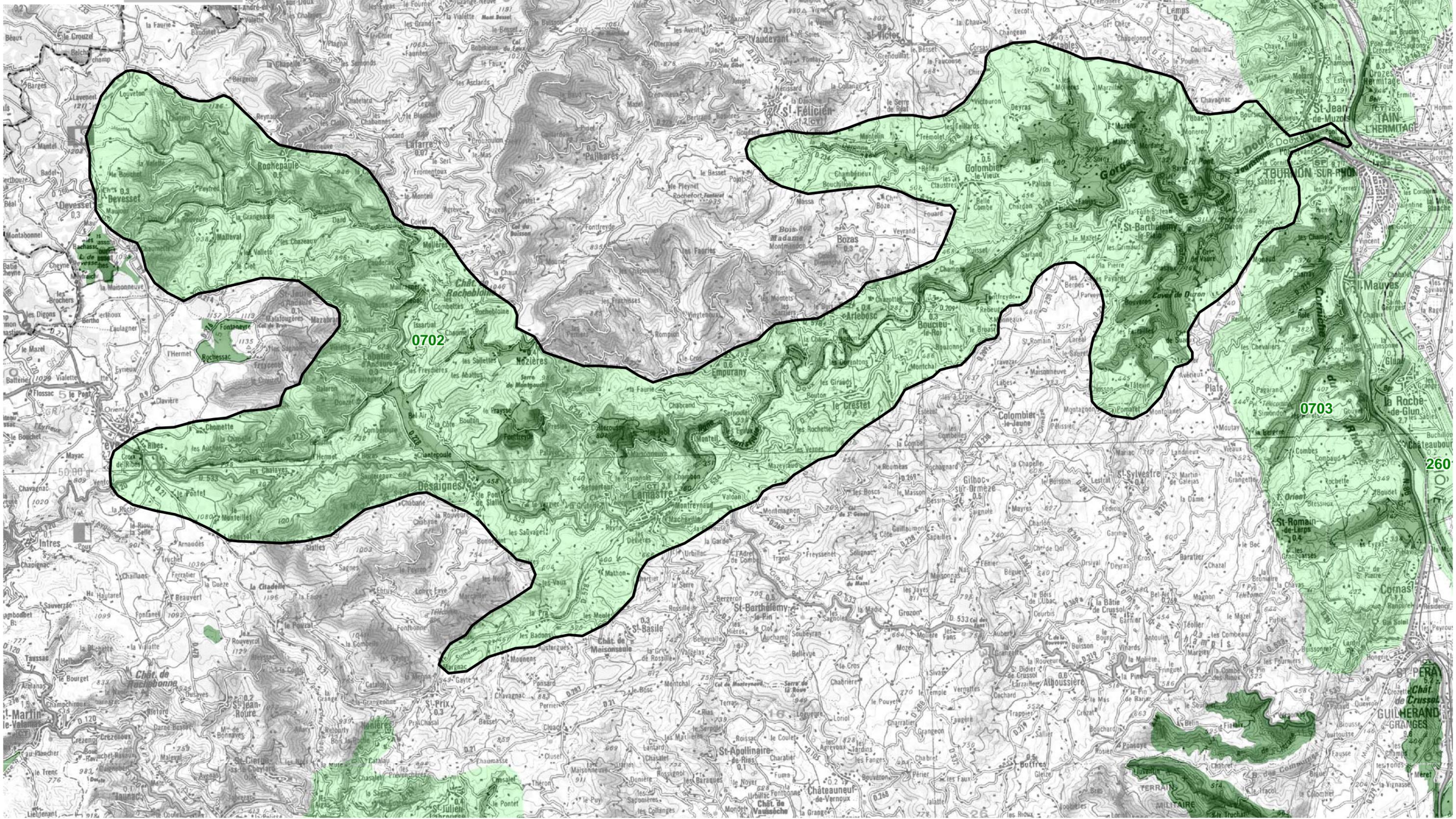


MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Environnement  
RHÔNE-ALPES



# Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF II\* N°0702



\* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007  
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire  
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Anney

**Légende**

- Périmètre de la ZNIEFF type 2
- Autres ZNIEFF type 2
- ZNIEFF type 1



## ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LE MOYEN-RHÔNE ET SES ANNEXES FLUVIALES

**Départements et communes concernées en Rhône-Alpes**

**Surface : 23 838 ha**

### **Ardèche**

ANDANCE, ARRAS-SUR-RHÔNE, BAIX, BEAUCHASTEL, BOURG-SAINT-ANDEOL, CHAMPAGNE, CHARMES-SUR-RHÔNE, CHATEAUBOURG, CORNAS, CRUAS, GLUN, GUILHERAND, LEMPS, LIMONY, MAUVES, MEYSSE, OZON, PEYRAUD, LE POUZIN, ROCHEMAURE, ROMPON, SAINT-DESIRAT, SAINT-GEORGES-LES-BAINS, SAINT-JEAN-DE-MUZOLS, SAINT-JUST, SAINT-MARCEL-D'ARDECHE, SAINT-MONTANT, SAINT-PERAY, SARRAS, SERRIERES, SOYONS, LE TEIL, TOURNON, VION, VIVIERS, LA VOULTE-SUR-RHÔNE,

### **Drôme**

ANCONNE, ANDANCETTE, BOURG-LES-VALENCE, CHATEAUNEUF-SUR-ISERE, CHATEAUNEUF-DU-RHÔNE, LA COUCOURDE, CROZES-HERMITAGE, DONZERE, EROME, ETOILE-SUR-RHÔNE, LA GARDE-ADHEMAR, LES GRANGES-GONTARDES, LAVEYRON, LIVRON-SUR-DROME, LORJOL-SUR-DROME, MALATAVERNE, MERCUROL, MONTELIMAR, PIERRELATTE, PONSAS, PONT-DE-L'ISERE, PORTES-LES-VALENCE, LA ROCHE-DE-GLUN, SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, SAINT-RAMBERT-D'ALBON, SAINT-VALLIER, SAULCE-SUR-RHÔNE, SAVASSE, SERVES-SUR-RHÔNE, TAIN-L'HERMITAGE, LES TOURRETTES, VALENCE, GERVAIS,

### **Isère**

CHASSE-SUR-RHÔNE, CHONAS-L'AMBALLAN, LE PEAGE-DE-ROUSSILLON, REVENTIN-VAUGRIS, LES ROCHES-DE-CONDRIEU, SABLONS, SAINT-ALBAN-DU-RHÔNE, SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE, SAINT-MAURICE-L'EXIL, SAINT-PRIM, SALAISE-SUR-SANNE, SEYSSUEL, VIENNE,

### **Loire**

CHAVANAY, SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE, SAINT-PIERRE-DE-BOEUF, VERIN,

### **Rhône**

AMPUIS, CONDRIEU, GIVORS, GRIGNY, IRIGNY, LOIRE-SUR-RHÔNE, LYON, MILLERY, LA MULATIERE, OULLINS, PIERRE-BENITE, SAINTE-COLOMBE, SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE, SAINT-FONS, SAINT-ROMAIN-EN-GAL, TUPIN-ET-SEMONS, VERNAISON, FEYZIN, SEREZIN-DU-RHÔNE, SOLAIZE, TERNAY

## ZNIEFF de type I concernées par cette zone

26010001,26010002,26010003,26010004,26010005,26010006,26010007,26010008,26010009,26010010,26010011,26010012,26010013,26010014,26010015,26010016,26010017,26010018,26010019,26010020,26010021,26010022,26010023,26010024,26010025,26010026

## Description et intérêt du site

Ce très vaste ensemble linéaire délimite l'espace fonctionnel formé par le cours moyen du Rhône (depuis Lyon jusqu'à Pierrelatte), ses annexes fluviales : « îlons » (milieux humides annexes alimentés par le cours d'eau ou la nappe phréatique, correspondant souvent à d'anciens bras du fleuve) et « brotteaux » installés sur les basses terrasses alluviales, son champ naturel d'inondation...

Il englobe le lit majeur dans ses sections restées à l'écart de l'urbanisation, et le lit mineur du fleuve y compris dans la traversée des agglomérations, dont celle de Lyon.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse identifie à l'échelle du bassin plusieurs tronçons de la moyenne vallée du Rhône parmi les milieux aquatiques remarquables au fonctionnement altéré.

Il souligne également l'importance d'une préservation des liaisons physiques pour garantir le bon fonctionnement des milieux, la libre circulation des poissons entre le fleuve et certains de ses affluents (Drôme, Roubion, Lez, Eygues...).

Il fixe comme objectif, à travers le plan migrateur, la restitution d'une voie générale de circulation de la faune aquatique (Anguille jusqu'à Lyon, Alose feinte du Rhône, puis Lamproies marine et fluviatile jusqu'à l'Ardèche. L'objectif guide, à l'horizon 2010, est le retour des frayères historiques de l'Alose (Auxonne sur la Saône, région de Belley sur le Haut-Rhône).

Il propose également des objectifs ambitieux de réduction des pollutions.

Outre la faune piscicole, le Rhône et ses annexes conservent un cortège d'espèces remarquables tant en ce qui concerne les insectes (avec une grande richesse en libellules : le secteur est notamment un « vivier » remarquable pour l'Agriion de Mercure ou le Sympetrum à corps déprimé) que les mammifères (Castor d'Europe) ou l'avifaune (colonies d'ardéidés, Sterne pierregarin).

Certaines sections sont par ailleurs inventoriées au titre des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), comme à la Platière. La vallée constitue en outre un axe migratoire majeur pour l'avifaune.

Les formations forestières alluviales conservent de précieuses reliques, et l'on dénombre des plantes remarquables (Cornifle submergé, orchidées telles que la Spiranthe d'automne, l'Epipactis du Rhône ou l'Orchis à longues bractées, cette dernière espèce actuellement en cours d'expansion... Quant à l'Epipactis du Castor, elle n'a été décrite que très récemment, et n'est connue que des terrasses alluvionnaires du Rhône moyen).

Enfin, le site est concerné par une importante nappe phréatique, dont il faut rappeler qu'elle recèle elle-même une faune spécifique. Il s'agit d'un peuplement à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés. Ainsi, 45% des espèces d'Hydrobiidae (la plus importante famille de mollusques continentaux de France avec une certaine de taxons : Moitessieria, Bythinella...) sont des espèces aquatiques qui peuplent les eaux souterraines et notamment les nappes.

La biodiversité, qui tend dans ce domaine à augmenter fortement autour du bassin méditerranéen, est considérée comme importante dans la nappe de la moyenne et surtout de la basse vallée du Rhône.

Le zonage de type II traduit les fortes interactions (notamment d'ordre hydraulique) liant les divers éléments de cet ensemble, au sein duquel les secteurs biologiquement les plus riches sont retranscrits par plusieurs zones de type I (îles, îlons, secteurs de brotteaux, confluences...).

Il souligne également particulièrement les fonctionnalités naturelles :

- celles de nature hydraulique (champ d'expansion naturelle des crues, protection de la ressource en eau) ; les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive,
- celles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone de passages et d'échanges entre le fleuve et les réseaux affluents pour ce qui concerne la faune piscicole, zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces, dont celles précédemment citées.

L'ensemble, bien que souvent fortement transformé par l'urbanisation et les aménagements hydrauliques, conserve par ailleurs un intérêt paysager, géomorphologique (morphodynamique fluviale) et phytogéographique, compte-tenu des échanges biologiques intenses qui se manifestent ici, au seuil du domaine

méditerranéen.

## Milieux naturels

22.12 x 22.44	EAUX MESOTROPHES - TAPIS IMMERGES DE CHARACEES
22.131	EAUX EUTROPHES - HYDROCHARITON
24.224	FOURRES ET BOIS DES BANCS DE GRAVIERS
24.225	LITS DE GRAVIERS MEDITERRANEENS
24.42	VEGETATION DES RIVIERES OLIGOTROPHES RICHES EN CALCAIRE
24.44	VEGETATION DES RIVIERES EUTROPHES
24.52	GROUPEMENTS EURO SIBERIENS ANNUELS DES VASES FLUVIATILES
24.53	GROUPEMENTS MEDITERRANEENS DES LIMONS RIVERAINS
32.132	MATORRAL ARBORESCENT A JUNIPERUS MACROCARPA
32.41	GARRIGUES A CHENES KERMES
34.12	PELOUSES DES SABLES CALCAIRES
34.32	PELOUSES CALCAIRES SUB ATLANTIQUES SEMI ARIDES
34.33	PRAIRIES CALCAIRES SUBATLANTIQUES TRES SECHES
34.5	PELOUSES XEROPHILES MEDITERRANEENNES
37.31	PRAIRIES A MOLINIE ET COMMUNAUTES ASSOCIEES
44.122	SAUSSAIES A SAULE POURPRE MEDITERRANEENNES
44.14	GALERIES MEDITERRANEENNES DE GRANDS SAULES
44.3	AULNAIES-FRENAIES DES FLEUVES MEDIO-EUROPEENS
44.4	FORETS MIXTES DE CHENES D'ORMES ET DE FRENES DES GRANDS FLEUVES
44.911	BOIS D'AULNES MARECAGEUX MESO EUTROPHES
45.3	FORETS DE CHENES VERTS MESO ET SUPRA MEDITERRANEENNES
53.3	VEGETATION A CLADIUM MARISCUS
54.2	BAS-MARAIS ALCALINS
83.15	VERGERS

## Flore

Orcanette des teinturiers	<i>Alkanna tinctoria</i> Tausch «(L.) Tausch»
Ail des ours	<i>Allium ursinum</i> L.
Guimauve hérissée	<i>Althaea hirsuta</i> L.
Anacamptis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Richard
Orchis à longues bractées	<i>Barlia robertiana</i> (Loisel.) Greuter
Scirpe maritime	<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla
Micropus dressé	<i>Bombycilaena erecta</i>
Brome rouge	<i>Bromus rubens</i> L.
Brome des champs de Seigle	<i>Bromus secalinus</i> L.
Jonc fleuri	<i>Butomus umbellatus</i> L.
Chardon faux-acanthe	<i>Carduus acanthoides</i> L.
Laîche à épi noir	<i>Carex melanostachya</i> M. Bieb. ex Willd.
Petite Centaurée élégante	<i>Centaurium pulchellum</i> (Swartz) Druce
Cornifle submergé	<i>Ceratophyllum submersum</i> L.
Ciste à feuilles de sauge	<i>Cistus salvifolius</i> L.
Colchique de Naples	<i>Colchicum neapolitanum</i> (Ten.) Ten.
Souchet brun	<i>Cyperus fuscus</i> L.
Epipactis du castor	<i>Epipactis fibri</i> Scapp. et Rob.
Epipactis du Rhône	<i>Epipactis rhodanensis</i> A. Gévaudan & K. Robatsch [1]
Euphorbe à têtes jaune d'or	<i>Euphorbia flavicoma</i> subsp. <i>flavicoma</i>
Euphorbe de Nice	<i>Euphorbia nicaeensis</i> All.
Euphorbe des marais	<i>Euphorbia palustris</i> L.
Euphorbe de Séguier	<i>Euphorbia seguieriana</i> subsp. <i>seguieriana</i>
Euphorbe sillonnée	<i>Euphorbia sulcata</i> De Lens ex Loisel.
Globulaire allongée	<i>Globularia vulgaris</i> L.
Hélianthème des Apennins	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Miller
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Sprengel
Corbeille d'argent à gros fruits	<i>Hormathophylla macrocarpa</i> (DC.) Kùpfer
Hydrocharis morène	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L.
Ibérus penné	<i>Iberis pinnata</i> L.
Inule d'Angleterre	<i>Inula britannica</i> L.
Inule de Suisse	<i>Inula helvetica</i> Weber
Jasmin buissonnant	<i>Jasminum fruticans</i> L.
Jonc aplati	<i>Juncus anceps</i> Laharpe
Genévrier de Phénicie	<i>Juniperus phoenicea</i> L.

## Faune vertébrée

### Amphibien

Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>
Péloodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>

### Mammifère

Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
Loutre	<i>Lutra lutra</i>
Miniopière de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>
Putois	<i>Mustela putorius</i>
Petit murin	<i>Myotis blythi</i>
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>

### Oiseau

Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>
Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus Ibis</i>
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Guépier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>
Merle bleu	<i>Monticola solitarius</i>
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>

Laitue vireuse	<i>Lactuca virosa</i> L.
Léersie faux riz	<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Swartz
Lentille d'eau bossue	<i>Lemna gibba</i> L.
Lindernie couchée	<i>Lindernia procumbens</i> (Krocker) Philcox
Cotonnière des champs	<i>Logfia arvensis</i> (L.) J. Holub
Isnardie des marais	<i>Ludwigia palustris</i> (L.) Elliott
Naïade marine	<i>Najas marina</i> L.
Petite Naïade	<i>Najas minor</i> All.
Neslie paniculée	<i>Neslia paniculata</i> (L.) Desv.
Nénuphar jaune	<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.
Nymphoïdès pelté (Petit Nénuphar)	<i>Nymphoides peltata</i> (S.G. Gmelin) O. Kuntze
Ophioglosse commun (Langue de serpent)	<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i> Hudson
Ophrys araignée	<i>Ophrys sphegodes</i> subsp. <i>sphogodes</i>
Orchis punaise	<i>Orchis coriophora</i> L.
Orchis à odeur de vanille	<i>Orchis coriophora</i> subsp. <i>fragrans</i> (Pollini) K. Richter [1890]
Orchis à trois dents	<i>Orchis tridentata</i> Scop.
Plantain sp.	<i>Plantago holosteum</i> Scop.
Paturin des marais	<i>Poa palustris</i> L.
Potamot à feuilles perfoliées	<i>Potamogeton perfoliatus</i> L.
Potentille velue	<i>Potentilla hirta</i> L.
Pulicaire commune (Herbe de Saint Roch)	<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn.
Pulsatille rouge	<i>Pulsatilla rubra</i> Delarbre
Renoncule scélérate	<i>Ranunculus sceleratus</i> L.
Groseiller rouge	<i>Ribes rubrum</i> L.
Patience aquatique	<i>Rumex hydrolapathum</i> Hudson
Sagittaire à feuilles en flèche	<i>Sagittaria sagittifolia</i> L.
Samole de Valerand	<i>Samolus valerandi</i> L.
Scirpe à tiges trigones	<i>Schoenoplectus triqueter</i> (L.) Palla
Orpin rougeâtre	<i>Sedum rubens</i> L.
Séneçon des marais	<i>Senecio paludosus</i> L.
Silène conique	<i>Silene conica</i> L.
Silène à petites fleurs	<i>Silene otites</i> (L.) Wibel
Sisymbrelle rude	<i>Sisymbrella aspera</i> (L.) Spach
Rubanier émergé	<i>Sparganium emersum</i> Rehmman
Spiranthe d'automne	<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall.
Stipe d'Offner	<i>Stipa offneri</i> Breistr.
Pigamon jaune	<i>Thalictrum flavum</i> L.
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i> Miller
Torilis nouveaux	<i>Torilis nodosa</i>
Utriculaire négligée	<i>Utricularia australis</i> R. Br.
Utriculaire commune	<i>Utricularia vulgaris</i> L.
Molène de Chaix	<i>Verbascum chaixii</i> Vill.
Violette élevée	<i>Viola elatior</i> Fries
Zanichellie des marais	<i>Zannichellia palustris</i> L.

Sterne pierregarin
Tadorne de Belon
Outarde canepetière
Chevalier guignette
Grive musicienne

<i>Sterna hirundo</i>
<i>Tadorna tadorna</i>
<i>Tetrax tetrax</i>
<i>Tringa hypoleucos</i>
<i>Turdus philomelos</i>

## Poisson

Alose feinte
Blennie fluviatile
Carassin
Toxostome
Chabot
Brochet
Epinoche
Bouvière
Apron

<i>Alosa fallax</i>
<i>Blennius fluviatilis</i>
<i>Carassius carassius</i>
<i>Chondrostoma toxostoma</i>
<i>Cottus gobio</i>
<i>Esox lucius</i>
<i>Gasterosteus aculeatus</i>
<i>Rhodeus sericeus</i>
<i>Zingel asper</i>

## Reptile

Seps tridactyle
Cistude d'Europe
Lézard hispanique

<i>Chalcides chalcides</i>
<i>Emys orbicularis</i>
<i>Podarcis hispanica</i>

## Faune invertébrée

### Libellule

Aesche paisible
Aesche printanière
Caloptéryx hémorroïdal
Agrion de Mercure
Agrion mignon
Gomphus de Graslin
Gomphus similaire
Gomphus très commun
Gomphus à pincés
Cordulie à corps fin
Agrion orangé
Sympetrum à corps déprimé
Sympetrum piémont

<i>Boyeria irene</i>
<i>Brachytron pratense</i>
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>
<i>Coenagrion mercuriale</i>
<i>Coenagrion scitulum</i>
<i>Gomphus graslini</i>
<i>Gomphus simillimus</i>
<i>Gomphus vulgatissimus</i>
<i>Onychogomphus forcipatus</i>
<i>Oxygastra curtisi</i>
<i>Platycnemis acutipennis</i>
<i>Sympetrum depressiusculum</i>
<i>Sympetrum pedemontanum</i>

### Mollusque

Maillot de Desmoulin
----------------------

<i>Vertigo moulinsiana</i>
----------------------------

### Papillon

Bleu nacré d'Espagne
Thécla de l'Orme

<i>Polyommatus hispanus</i>
<i>Satyrium w-album</i>

## Bibliographie

**ANTONETTI Ph.**

*Espèces végétales protégées du Parc naturel régional du Pilat : bilan 2001*

2001 pages : 24 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Espèces végétales protégées du Parc naturel régional du Pilat : compléments d'inventaire 2002 et bilan général*

2002 pages : 40 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Proposition de liste des espèces végétales à fort intérêt patrimonial du Parc naturel régional du Pilat*

2002 pages : 13 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

\*Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007

Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire

**BAYLE B.**

*Inventaire des Orchidées d'Ardèche - Bilan provisoire fin 99*

1999 pages : 39 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**BOUDRIE M.**

*Les ptéridophytes du département de l'Ardèche (France)*

2005 pages : 17-73 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Les Ptéridophytes du département de la Loire (France)*

2005 pages : 3-46 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**CBN Massif central**

*Carte des végétations du Parc naturel du Pilat*

2005 pages : Notic Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**CESAME, Cabinet Marc SOMMEREISEN**

*Plan de gestion des Ravins rhodaniens (Loire)*

2001 pages : 100 p Consultable : Parc Naturel Régional du Pilat

**CG26**

*Protocole de suivi des amphibiens du marais des Bouligons*

2001 pages : Consultable : Conseil Général de la Drôme

**CHOISNET G.**

*Analyse des résultats du suivi des végétations de parcelles agricoles dans le PNR du Pilat*

2002 pages : 23 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Catalogue des habitats naturels du Parc naturel régional du Pilat*

2003 pages : 200 p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Suivi des milieux naturels sensibles en région Rhône-Alpes : bas-marais montagnards et forêts riveraines*

2003 pages : 50 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**CREN Rhône-Alpes**

*Suivi des espèces remarquables (suivi scientifique et plan de gestion) des îles et îlons du Rhône à l'aval de Lyon*

2000 pages : Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**CURTET L.**

*Document d'objectifs - Site Natura 2000 FR 821 2010 "ZPS de Printegarde" 2004-2009*

2004 pages : 126 p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**DELAIGUE J.**

*Compte rendu de la sortie de la section botanique de la Société Linnéenne de Lyon le 1er mai 2001 en costière rhodanienne et vallée du Rhône*

2002 pages : 136-1 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*La costière rhodanienne granitique de Givors à Châteaubourg (France)*

2006 pages : 1-60 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**FRANCON L.**

*Observations effectuées sur une colonie de *Spiranthes spiralis* (L.) Chevallier dans le département du Rhône*

2003 pages : 161-1 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**GARRAUD, L.**

*Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique*

2003 pages : 925 p Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

**GRES P.**

*Inventaire et étude sur l'Ecrevisse à pieds blancs des ravins rhodaniens*

1999 pages : Consultable : Parc Naturel Régional du Pilat

**HENRY C., AMOROS C.**

*La vallée du Rhône, étude préalable à la mise en place d'une gestion intégrée : diagnostic des potentialités évolutives, typologie et cartographie des îlons sur l'ensemble du Rhône, chute de Bourg lès Valence : 1- atlas géographique*

1999 pages : n.p. Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturel Rhône-Alpes

**HUGONNOT V.**

*Première contribution au catalogue des richesses bryophytiques du Parc naturel régional du Pilat (Loire, France)*

2006 pages : non p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**MICHELOT J.L.**

*Inventaire préliminaire des zones humides et aquatiques du département du Rhône : rapport principal*

2005 pages : 117 p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Plan de gestion 2001-2005 de l'Île du Beurre*

2001 pages : 123 p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**PONT B.**

*Espaces Naturels Sensibles du Méandre des Oves - Plan de gestion 2001-2005*

2001 pages : 27 p. Consultable : DIREN Rhône-Alpes

**PONT B., PISSAVIN S., MICHELOT J.L.**

*Document d'objectifs Natura 2000. Moyenne vallée du Rhône et Basse vallée de la Drôme et du Roubion*

1999 pages : 61 p. Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturel Rhône-Alpes

**Promonature**

*Placettes de l'Île du Beurre : inventaire phytosociologique : suivi des placettes 2001 - 2002*

2002 pages : 19 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Réserve naturelle de l'Île du Beurre : inventaire des nanocypérions et l'inventaire général des communautés végétales*

2000 pages : 18 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**RN des Ramières, Association des amis de la réserve naturelle de l'île de la Platière**

*Life : Document d'objectifs Natura 2000 : moyenne vallée du Rhône et basses vallées de la Drôme et du Roubion. Une gestion concertée des espaces naturels remarquables*

2000 pages : Consultable : Conseil Général de l'Isère

**SCAPPATICCI G.**

*Barlia robertiana, extension de l'aire en vallée du Rhône*

1999 pages : 13-20 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**WUILLOT J.**

*Sortie du dimanche 20 juin 2004 : Petit Rhône (Drôme)*

2004 pages : 43-45 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central



**Sujet :** Re: K par K St Jean de Muzols

**De :** LABAN François - DDT 07/SUT/PR <francois.laban@ardeche.gouv.fr>

**Date :** 23/10/2019 12:22

**Pour :** GARDET Caroll - CGEDD/AE <caroll.gardet@developpement-durable.gouv.fr>, stephanie.galli@ardeche.gouv.fr

Dans le PPr de Saint-Jean de Muzols, nous avons gardé la définition de 2 cartes d'aléa séparées (Rhône et affluents) car la définition des grilles d'aléa sont différents. Pour le croisement Aléas/enjeux en vue de la production du zonage, c'est le plus pénalisant des deux qui est retenu en tous points de la zone inondable.

LABAN François

DDT 07/Service Urbanisme et Territoires/Prévention des Risques  
B.P. 613, 2, place Simone Veil  
07 006 Privas Cedex  
tel.: 04 75 65 50 83  
[Mailto:francois.laban@ardeche.gouv.fr](mailto:francois.laban@ardeche.gouv.fr)

Le 23/10/2019 à 12:06, GARDET Caroll - CGEDD/AE a écrit :

question 5 : comment est défini l'aléa résultant dans les zones de superposition de l'aléa Rhône et de l'aléa affluents?

caroll gardet  
rapporteur.e à l'Ae du CGEDD

MEDDE/CGEDD/Ae  
Tour Séquoia, porte 30.07 Ad Postale : MEDDE 92055 La Défense Cedex  
Tél. : +33 (1) 40 81 25 52

Le 23/10/2019 à 12:03, GARDET Caroll - CGEDD/AE a écrit :

merci François

question 4 : quelle est la définition des aléas en dehors du rhone (trois aléas)?

merci encore

caroll gardet  
rapporteur.e à l'Ae du CGEDD

MEDDE/CGEDD/Ae  
Tour Séquoia, porte 30.07 Ad Postale : MEDDE 92055 La Défense Cedex  
Tél. : +33 (1) 40 81 25 52

Le 23/10/2019 à 09:02, LABAN François - DDT 07/SUT/PR a écrit :

Bonjour,

Voici mes réponses, en bleu ci-dessous.  
Je reste à votre disposition pour plus d'informations si nécessaire.

Très cordialement

LABAN François

DDT 07/Service Urbanisme et Territoires/Prévention des Risques  
B.P. 613, 2, place Simone Veil  
07 006 Privas Cedex  
tel.: 04 75 65 50 83  
[Mailto:francois.laban@ardeche.gouv.fr](mailto:francois.laban@ardeche.gouv.fr)

Le 22/10/2019 à 17:32, GARDET Caroll - CGEDD/AE a écrit :

troisieme question :

est ce que la doctrine rhone s'applique sur st jean (pour quelles raisons?) quelles incidences sur le plan? pourquoi n'est elle pas mentionnée dans le dossier? pouvez vous me confirmer qu'il n'y a pas de digue dans cette commune construite sur le rhone?

La doctrine Rhône s'applique sur le territoire de la commune de Saint-Jean de Muzols pour ce qui concerne la zone inondable du Rhône. Toutefois, depuis la sortie du décret PPRi du 5 juillet 2019, certaines des dispositions de la doctrine sont remises en cause et font l'objet d'une analyse de la part des services centraux. Leurs conclusions seront prises en compte dans l'élaboration du PPRi de Saint-Jean de Muzols. La base réglementaire sur laquelle le plan repose reste donc le code de l'environnement et en particulier les articles R562-1 à R562-11 modifiés par le décret n°2019-715 du 5 juillet 2019. L'incidence de la doctrine Rhône sur le plan se traduit essentiellement par la définition de la grille d'aléa qui ne considère que deux niveaux d'aléa : aléa fort lorsque la hauteur d'eau est supérieure à 1.00m; aléa modéré lorsque la hauteur d'eau est inférieure à 1.00m, considérant que les crues du Rhône étant de type fluviales, la dynamique du cours d'eau est toujours lente. Cette disposition reste conforme au regard du décret de 2019.

Les digues sur le territoire de la commune de Saint-Jean de Muzols protègent uniquement des crues du Doux. Comme indiqué sur le document que je vous avais envoyé, elles sont perpendiculaires au sens d'écoulement du fleuve. Il n'y a aucune autre digue sur la commune.

deux questions :

quel est l'événement de référence sur le rhone et la tuillère?

L'événement de référence du Rhône est la crue historique de 1856 qui est légèrement supérieure à la crue centennale théorique (Débits : 7800 m<sup>3</sup>/s)

pour 1856 et 7500 m<sup>3</sup>/s pour la crue centennale).  
Pour la Tuillière, il n'y a pas de crue historique connue d'occurrence comparable à la crue centennale calculée. C'est donc la crue centennale qui sert de référence.

pour la définition des aléas, les digues existantes ne sont pas effacées mais seulement des scénarios de défaillance pris en compte dans la définition de l'aléa de référence?

L'étude initiale préalable à la prescription du PPRi a considéré plusieurs scénarios : aléa avec effacement des digues; 2 scénarios de brèche en rive droite du Doux, 2 scénarios de brèche en rive gauche du Doux et un scénario avec digues en place. L'analyse des différents scénarios montre que les zones inondées en cas de brèche sont sensiblement les mêmes que pour le scénario avec effacement. Au final, la carte d'aléa retenue pour le PPRi est celle résultant du scénario d'effacement des digues.

je vous remercie pour votre réponse d'ici ce soir ou demain matin

bien cordialement  
caroll

caroll gardet  
rapporteur.e à l'Ae du CGEDD

MEDDE/CGEDD/Ae  
Tour Séquoia, porte 30.07 Ad Postale : MEDDE 92055  
La Défense Cedex  
Tél. : +33 (1) 40 81 25 52

Le 21/10/2019 à 14:15, GALLI Stéphanie (chef d'unité) - DDT  
07/SUT/PR a écrit :

Re,

Au fait, du nouveau pour notre K par K ?!?

Merci,

Stef

Le 03/10/2019 à 09:23, LABAN François - DDT  
07/SUT/PR a écrit :

La crue du Rhône contourne la digue. Les niveaux de terrain naturel de part et d'autre de la digue sont différents ce qui conduit à un classement en termes d'aléa différent des deux secteurs d'autant plus que le classement aléa fort/aléa modéré sur le Rhône dépend uniquement de la hauteur d'eau et la limite est fixée à 1.00m.

Cordialement

LABAN François

DDT 07/Service Urbanisme et  
Territoires/Prévention des Risques  
B.P. 613, 2, place Simone Veil  
07 006 Privas Cedex  
tel.: 04 75 65 50 83

[Mailto:francois.laban@ardeche.gouv.fr](mailto:francois.laban@ardeche.gouv.fr)

Le 02/10/2019 à 15:16, GARDET Caroll - CGEDD/AE  
a écrit :

bonjour,

je vous remercie pour ces éléments très importants

une question sur les cartes d'aléas :

sur celle relative au doux, on voit que le niveau d'aléas devant et derrière la digue est bien le même, ce qui est conforme à la doctrine, de faire comme si la digue n'existait pas  
en revanche, pour le Rhône, ce n'est pas le cas, le niveau d'aléas à l'arrière de la digue est plus faible qu'à l'avant

pourriez vous m'expliquer?

je vous remercie  
bien à vous

caroll gardet  
rapporteur.e à l'Ae du CGEDD

MEDDE/CGEDD/Ae  
Tour Séquoia, porte 30.07 Ad Postale :  
MEDDE 92055 La Défense Cedex  
Tél. : +33 (1) 40 81 25 52

Le 30/09/2019 à 16:17, LABAN François - DDT 07/SUT/PR (par centre serveur AC) a écrit :

Bonjour,

A la demande de Stéphanie Galli, vous trouverez ci-dessous les compléments demandés concernant la prescription du Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de Saint-Jean-de-Muzols.

Pour ce qui concerne la prise en compte de l'aléa dans le projet de PLU de la commune : Sur le territoire de la commune de Saint-Jean de Muzols, le projet de révision du Plan Local d'urbanisme vient d'être arrêté. Il intègre les zones inondables telles que définies dans le cadre des études préalables au Plan de Prévention des Risques à venir. Celui-ci ne conduira donc à aucun report d'urbanisation sur le territoire communal.

Pour ce qui concerne l'évaluation environnementale du projet de PLU : Le PLU va prochainement faire l'objet d'une évaluation environnementale, qui sera réalisée avant l'approbation du présent projet de PPRi.

Concernant les digues présentes sur le territoire communal, elles protègent des crues du Doux et ont été construites à la fin du 19e siècle. Les communes de Saint-Jean-de-Muzols et Tournon-sur-Rhône (rive droite du Doux) ont réalisé avec l'appui de la communauté de communes du Tournonnais (actuellement ARCHE Agglo), entre 2012 et 2019, un programme de confortement des digues protégeant les zones urbanisées de part et d'autre du cours d'eau. Le Projet de PPRi prendra en compte

conformément au décret 2019-715  
du 5 juillet 2019, la protection  
apportée par ces ouvrages qui  
auront donc été réalisés  
préalablement à la prescription du  
PPRi.

Les cartes d'aléa (sur lesquelles sont  
représentées les digues) sont jointes  
au présent envoi.

Je reste à votre disposition pour  
toute information complémentaire sur  
ce dossier.

Très cordialement

LABAN François

DDT 07/Service Urbanisme et  
Territoires/Prévention des Risques  
B.P. 613, 2, place Simone Veil  
07 006 Privas Cedex  
tel.: 04 75 65 50 83

[Mailto:francois.laban@ardeche.gouv.fr](mailto:francois.laban@ardeche.gouv.fr)

**Sujet :** K par K St Jean de Muzols

**De :** LABAN François - DDT 07/SUT/PR (par centre serveur AC) <francois.laban@ardeche.gouv.fr>

**Date :** 30/09/2019 16:17

**Pour :** GARDET Caroll - CGEDD/AE <caroll.gardet@developpement-durable.gouv.fr>

**Copie à :** "GALLI Stéphanie (chef d'unité) - DDT 07/SUT/PR" <stephanie.galli@ardeche.gouv.fr>

Bonjour,

A la demande de Stéphanie Galli, vous trouverez ci-dessous les compléments demandés concernant la prescription du Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de Saint-Jean-de-Muzols.

Pour ce qui concerne la prise en compte de l'aléa dans le projet de PLU de la commune : Sur le territoire de la commune de Saint-Jean de Muzols, le projet de révision du Plan Local d'urbanisme vient d'être arrêté. Il intègre les zones inondables telles que définies dans le cadre des études préalables au Plan de Prévention des Risques à venir. Celui-ci ne conduira donc à aucun report d'urbanisation sur le territoire communal.

Pour ce qui concerne l'évaluation environnementale du projet de PLU : Le PLU va prochainement faire l'objet d'une évaluation environnementale, qui sera réalisée avant l'approbation du présent projet de PPRi.

Concernant les digues présentes sur le territoire communal, elles protègent des crues du Doux et ont été construites à la fin du 19e siècle. Les communes de Saint-Jean-de-Muzols et Tournon-sur-Rhône (rive droite du Doux) ont réalisé avec l'appui de la communauté de communes du Tournonnais (actuellement ARCHE Agglo), entre 2012 et 2019, un programme de confortement des digues protégeant les zones urbanisées de part et d'autre du cours d'eau. Le Projet de PPRi prendra en compte conformément au décret 2019-715 du 5 juillet 2019, la protection apportée par ces ouvrages qui auront donc été réalisés préalablement à la prescription du PPRi.

Les cartes d'aléa (sur lesquelles sont représentées les digues) sont jointes au présent envoi.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce dossier.  
Très cordialement

LABAN François

DDT 07/Service Urbanisme et Territoires/Prévention des Risques

B.P. 613, 2, place Simone Veil

07 006 Privas Cedex

tel.: 04 75 65 50 83

[Mailto:francois.laban@ardeche.gouv.fr](mailto:francois.laban@ardeche.gouv.fr)

— Pièces jointes : —

Instructions de téléchargement (fr).html

1,6 Ko